

Auto-entrepreneurs : parcours, projets et perception du statut

Résultats

Septembre 2024



Contexte, enjeux,
méthodologie



Le dynamisme de la création d'entreprises en partie tiré par l'essor de la micro-entreprise

En 2021, dans l'ensemble de l'économie marchande hors secteur agricole, le **nombre total de créations d'entreprises est de 995 900**, soit 147 700 de plus qu'en 2020. Cette hausse est principalement due à **l'essor des immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur**. Celles-ci **s'accroissent de 17 % en 2021**, soit 93 400 immatriculations supplémentaires, et atteignent 641 500 créations. **Les créations ont ainsi plus que doublé depuis 2017**, année précédant le relèvement des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au régime. (Insee 2022). En 2022, les auto-entrepreneurs représentent 62% des travailleurs indépendants (CPSTI 2023)

L'auto-entrepreneuriat : une activité plus fragile ?

Cinq ans après leur immatriculation au premier semestre 2014, un tiers des auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité sont toujours actifs. Pour la même génération, la proportion d'entrepreneurs individuels classiques pérennes à cinq ans est beaucoup plus élevée (53 %). **La part d'auto-entrepreneurs actifs cinq ans après leur immatriculation** dépend fortement du secteur d'activité. Elle est la plus élevée dans la santé humaine et l'action sociale (45 %) et dans l'enseignement (31 %). Elle est **plus faible dans le commerce (17 %)**. **La pérennité de l'entreprise croît avec l'âge de l'auto-entrepreneur et avec les moyens financiers au démarrage**.

Au regard des travailleurs indépendants « classiques », **les revenus annuels des auto-entrepreneurs**, hors revenus nuls, **sont par nature beaucoup plus faibles**. En 2022, le revenu moyen s'établit en moyenne à 7 500 euros par an (vs 39 200 € pour les travailleurs indépendants « classiques ») et varie fortement selon les groupes professionnels (6 400 euros pour les commerçants, 7 150 euros pour les artisans, 10 600 euros pour les professions libérales et 7 450 euros pour les professions libérales non réglementées), avec **une forte proportion de revenus nuls (plus de 30 %)**. (CPSTI 2023). Du côté de la prise en charge pour maladie, cette hausse de l'effectif des auto-entrepreneurs se traduit notamment par un **nombre croissant de travailleurs éligibles à la Complémentaire santé solidaire (Observatoire statistiques des travailleurs indépendants (2021))**.

Les enjeux de l'étude

Cette étude vise à appréhender les **caractéristiques des auto-entrepreneurs et leur parcours d'emploi**.

Il s'agit notamment d'identifier **les arbitrages du choix du statut d'auto-entrepreneur**, de cerner leurs **besoins en termes d'accompagnement et de sécurisation**.

Un questionnaire plus approfondi est attendu sur les questions de protection sociale (santé, retraite, perte d'activité, maternité) au regard au niveau de couverture existant, de connaissance et de satisfaction.

Méthodologie

Mobilisation d'enquêtes quantitative et qualitative

Une enquête quantitative auprès d'auto-entrepreneurs

- Echantillon de 60 000 AE transmis par l'Acoss
 - [AE actifs à fin septembre 2023](#)
 - Avec une adresse mail
- Interrogation d'un échantillon final de 3366 AE
 - Selon la méthode des quotas
 - Sexe / Âge/ Groupe professionnel/Région/ Secteur d'activité/Ancienneté/ Cumul avec un emploi salarié
 - Redressement à partir des données de quotas pour s'assurer de la représentativité de l'échantillon
- Terrain réalisé entre le 29 novembre 2023 et le 8 janvier 2024

Une enquête qualitative

- 10 entretiens qualitatifs complémentaires
 - Sur la base d'une typologie des AE réalisée en fin de phase quantitative
 - [Pour compléter l'analyse typologique](#)
 - [Avec une focale sur les questions de protection sociale et de bascule possible vers un autre statut](#)
 - A partir des AE ayant répondu à l'enquête et ayant accepté de participer à l'étude

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

L'auto-entrepreneur bénéficie :
d'un régime micro-social simplifié ; d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; d'une exonération de TVA ; et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises (CFE) la première année de création.

Sommaire

1. Le contexte, les enjeux et la méthodologie
2. La situation professionnelle des auto-entrepreneurs
3. Le contexte de la création d'entreprise
4. Le choix du statut d'auto-entrepreneur
5. Le regard porté sur le statut d'auto-entrepreneur
6. Focale sur la protection sociale
7. Les besoins d'accompagnement
8. Les perspectives d'évolution
9. Focale sur la cessation de l'activité entrepreneuriale
10. Éléments de conclusion
11. Synthèse des résultats

02

La situation professionnelle des auto-entrepreneurs

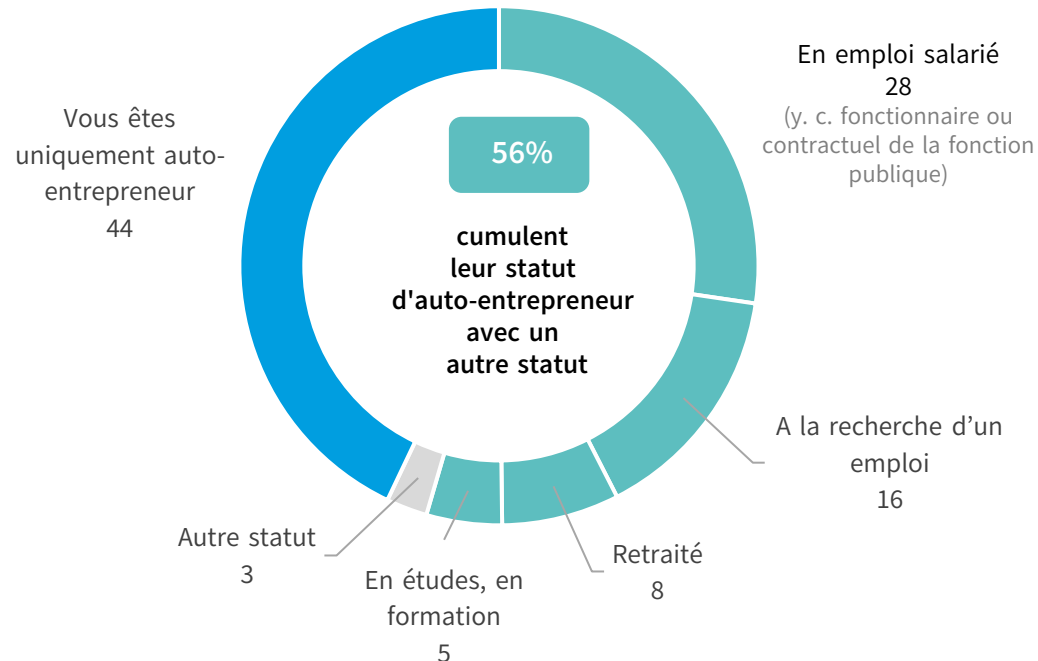


Plus d'un auto-entrepreneur sur deux cumule avec un autre statut

56% des auto-entrepreneurs disposent d'un autre statut en parallèle

- Un quart (28%) cumule avec un emploi salarié
- 16% sont à la recherche d'un emploi
- 5% déclarent une reconnaissance RQTH au moment de l'enquête

En plus de votre statut d'auto-entrepreneur, êtes-vous ? (En %)

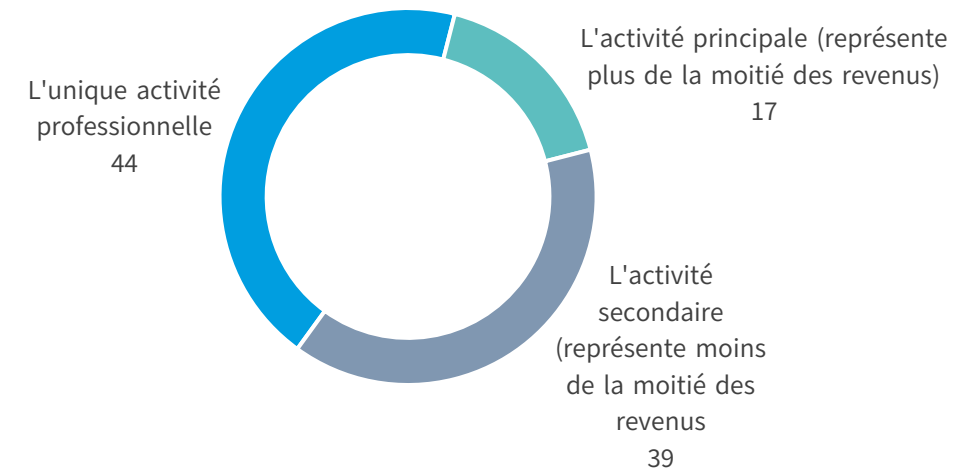


Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Pour 39%, l'activité d'auto-entrepreneur est secondaire et représente moins de la moitié des revenus

L'activité entrepreneuriale constitue (En %) :



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

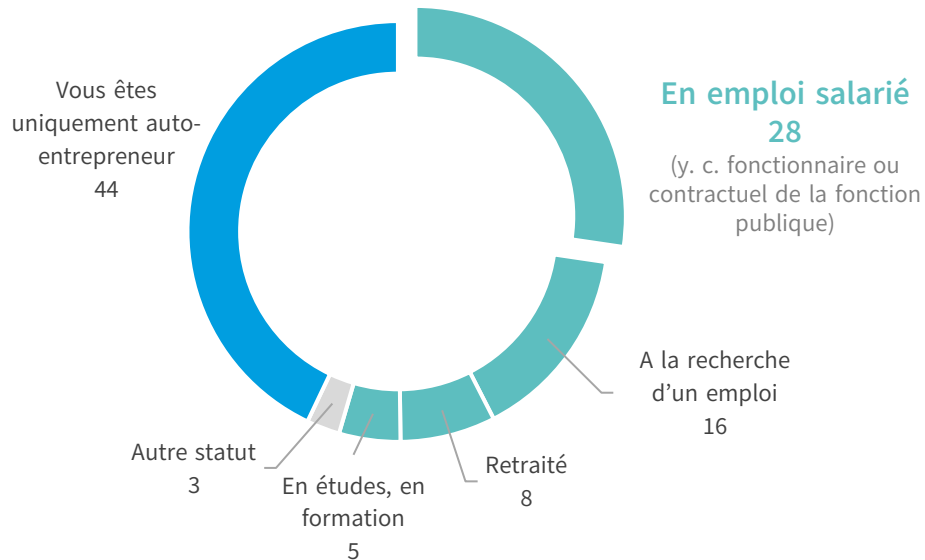
Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Un quart des auto-entrepreneurs exercent une activité salariée en parallèle

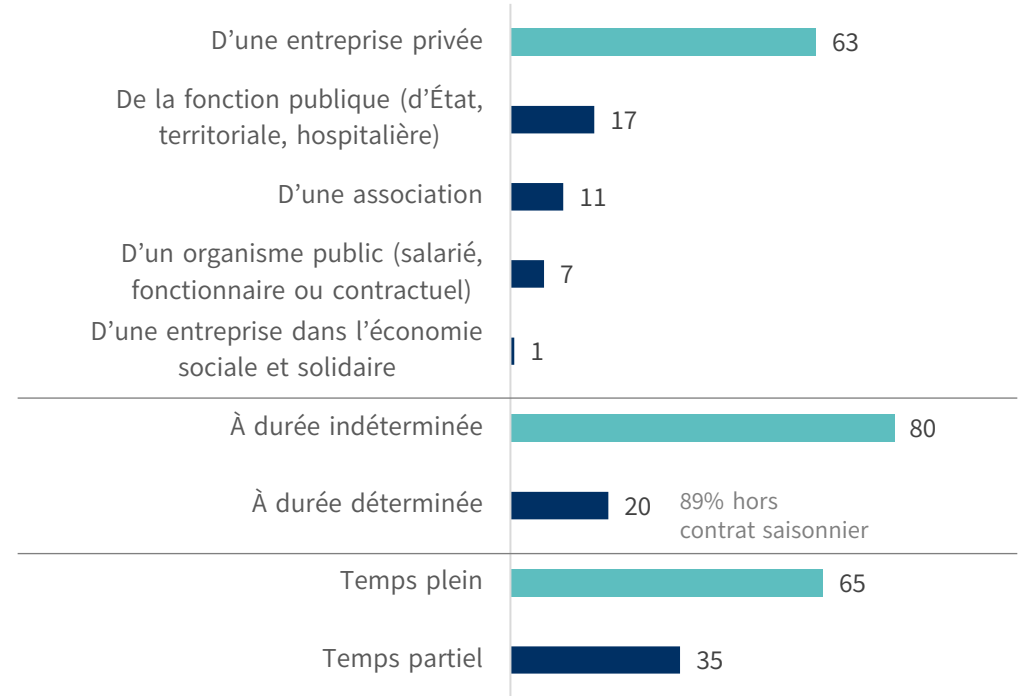
28% des auto-entrepreneurs cumulent avec un statut de salarié

- La majorité sont salariés d'une entreprise privée, sous contrat à durée indéterminée, et à temps plein
- 20% ont un contrat à durée déterminée
- 35% sont à temps partiel

En plus de votre statut d'auto-entrepreneur, êtes-vous ? (En %)



Etes-vous salarié ... ? (En %)



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité

Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

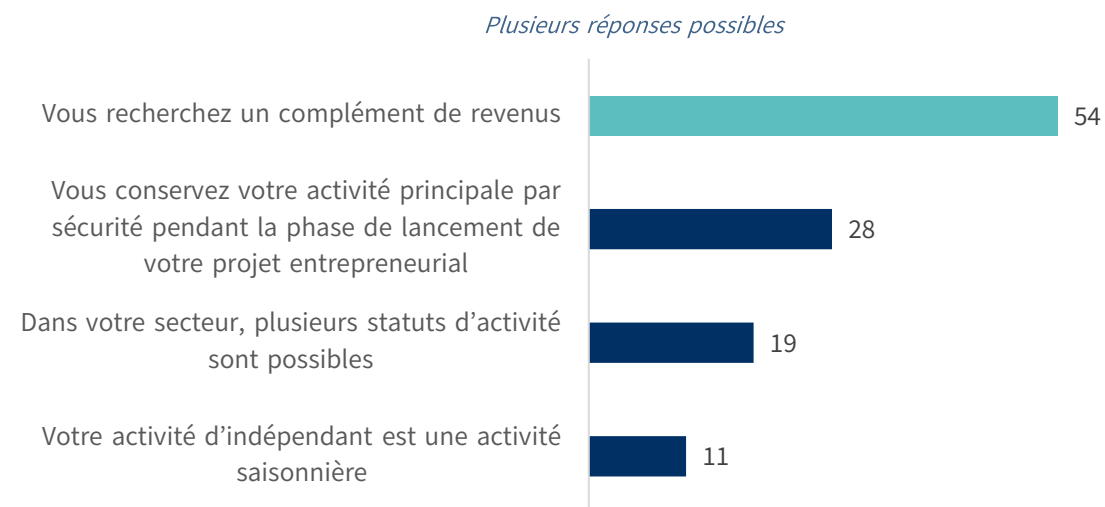
Champ : 737 auto-entrepreneurs ayant une activité salariée en parallèle

Un cumul d'activité visant dans un cas sur deux à assurer un complément de revenus ...

Et dans une moindre mesure (un quart des situations) sécuriser la situation financière le temps du lancement du projet entrepreneurial

- Au global, ce sont 15% des AE en activité qui exercent en plus de leur statut d'entrepreneur, une activité salariée **pour compléter leurs revenus**

Pour quelles raisons exercez-vous une activité salariée en plus de votre activité d'auto-entrepreneur ? (En%)

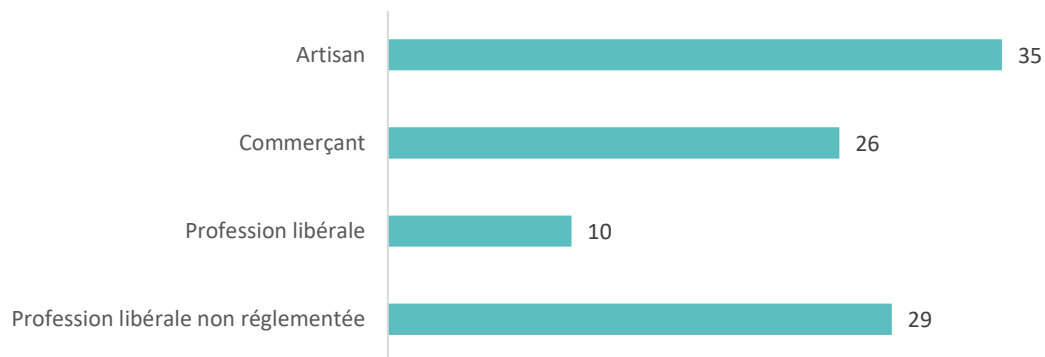


Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 737 auto-entrepreneurs ayant une activité salariée en parallèle

Des groupes professionnels et des activités dans des secteurs variés

Répartition des auto-entrepreneurs par groupe professionnel (En%)

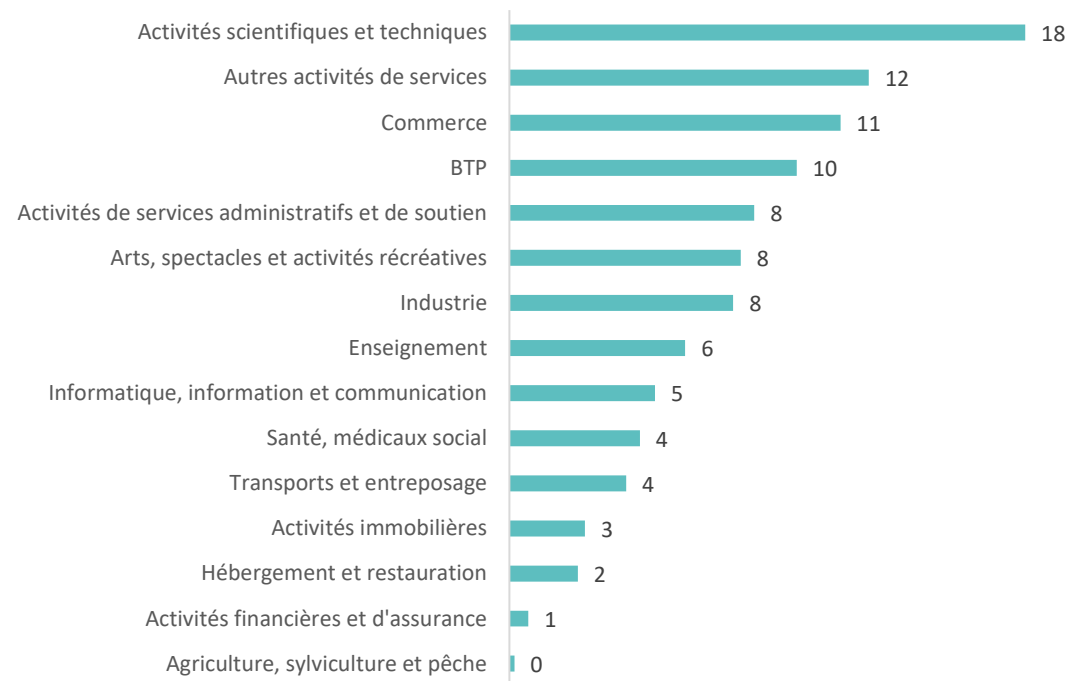


Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Informations issues du fichier Acooss, variables de quotas

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité

Répartition des auto-entrepreneurs par secteur d'activité (En%)



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Informations issues du fichier Acooss, variables de quotas

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité

Des chiffres d'affaires majoritairement en-dessous du seuil de facturation de la TVA

TVA non facturée jusqu'à un certain seuil, soit en 2022 :

- 34 400€ pour les prestations de services
- 85 800€ pour la vente de marchandises

En 2022, 89% des AE ont déclaré un CA inférieur au seuil de 34 400 €

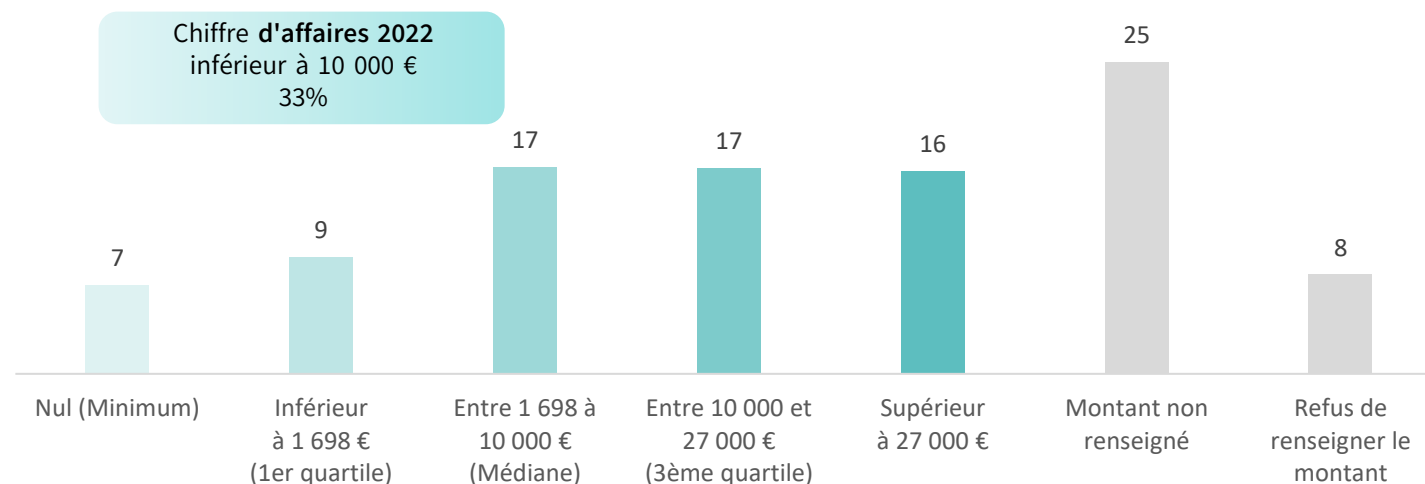
- 11% des AE ont déclaré un CA 2022 au-dessus du seuil de 34 400€
- Moins de 1% sont au-dessus de 85 800€

Un tiers des AE ont un chiffre d'affaires en-deçà de 10 000 € pour l'année 2022

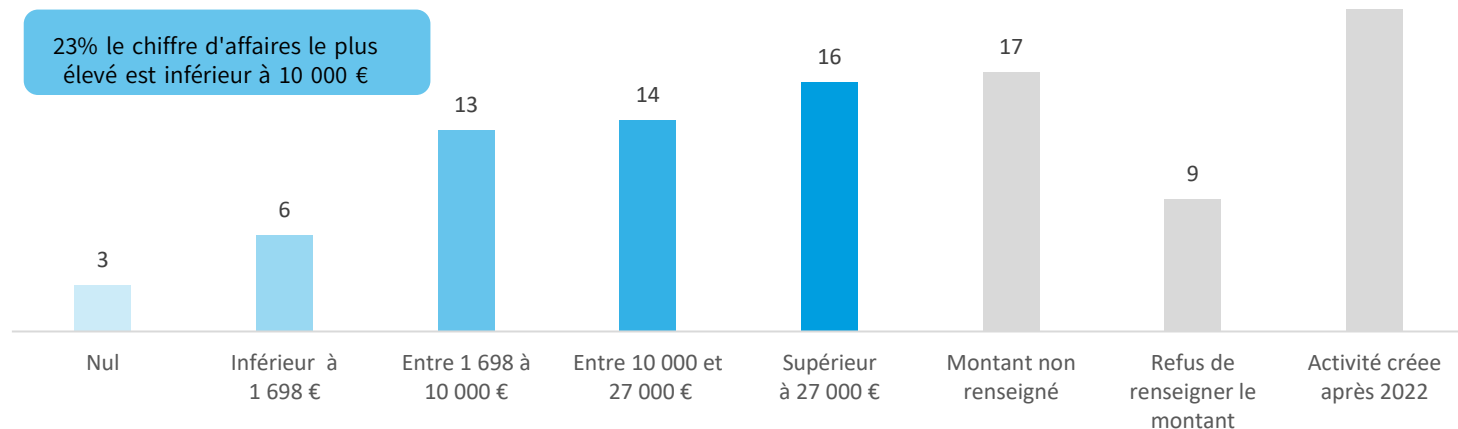
Un quart n'ont pas renseigné le montant de leur chiffre d'affaires

- Dans près de la moitié des cas, il s'agit d'activité créée récemment en 2021 et 2022
- Près d'un tiers des non-répondants, exerce en plus de leur activité d'AE, un emploi salarié

Quel était le chiffre d'affaires de votre entreprise en 2022 ? (En %)



Quel est le chiffre d'affaires le plus élevé que votre auto-entreprise ait connu ? (En %)



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

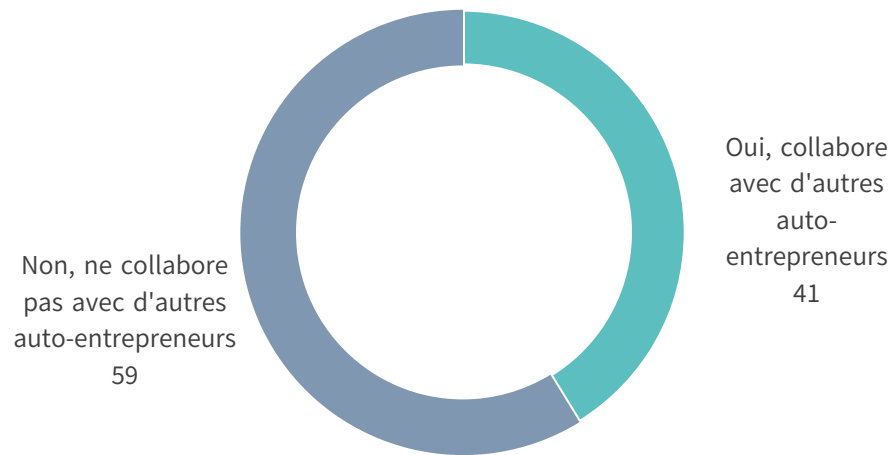
Champ : 2 067 auto-entrepreneurs dont l'activité est antérieure à 2022 et toujours effective

La majorité gèrent leur activité de façon indépendante, sans collaboration

41% des auto-entrepreneurs collaborent avec d'autres auto-entrepreneurs

- Une plus forte propension à travailler en collaboration parmi
 - Les hommes (45%, +4 pts)
 - Les 25-34 ans (47%, + 6 pts)
 - Les professions libérales (47%, + 6 pts)

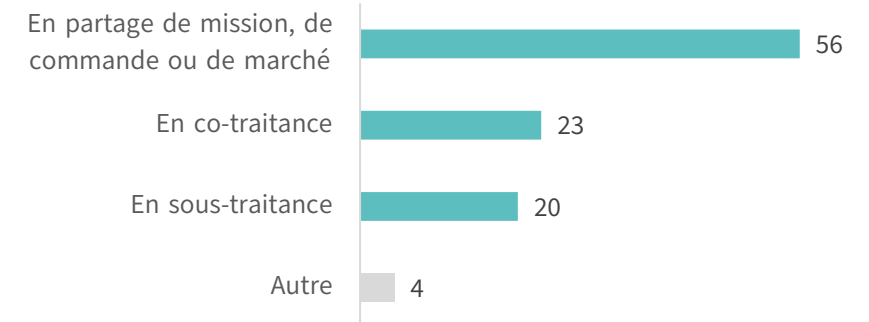
Vous arrive-t-il de collaborer avec d'autres auto-entrepreneurs ?



Il s'agit le plus souvent (56%) d'un partage de mission

Dans quel cadre collaborez-vous avec d'autres auto-entrepreneurs ?

Plusieurs réponses possibles



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

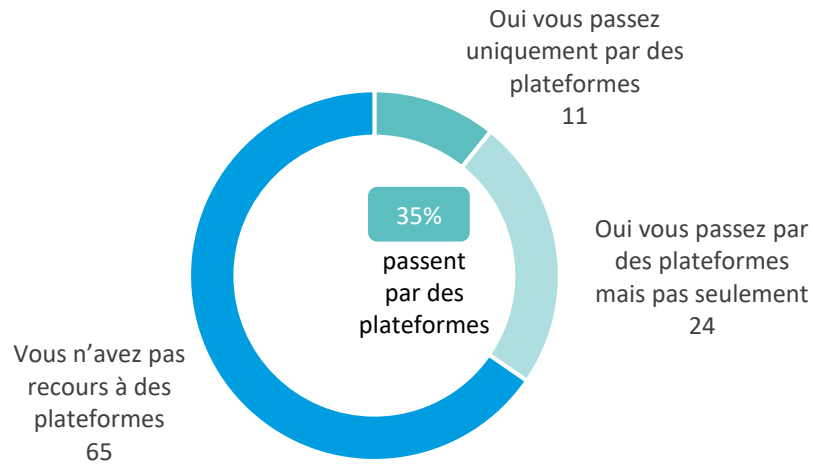
Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Un tiers des auto-entrepreneurs passent par des plateformes numériques pour gagner en visibilité

35% des auto-entrepreneurs ont recours à des plateformes numériques pour proposer leur offre de services ou mettre en vente leurs produits

- 11% passent uniquement par des plateformes

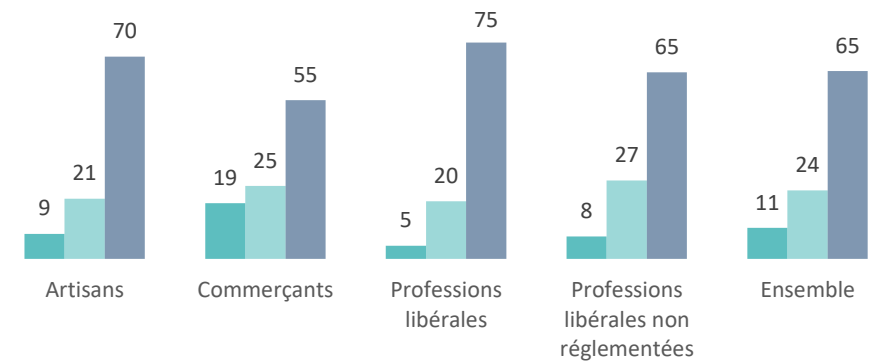
Avez-vous recours à des plateformes numériques pour proposer vos services ou mettre en vente vos produits ?



Les commerçants ont une plus forte propension à recourir aux plateformes

- Près de la moitié des AE commerçants recourent aux plateformes (45%, + 10 pts)
- Dont 19% uniquement (+8 pts)

Avez-vous recours à des plateformes numériques pour proposer vos services ou mettre en vente vos produits ? (En %)



- Oui vous passez uniquement par des plateformes
- Oui vous passez par des plateformes mais pas seulement
- Vous n'avez pas recours à des plateformes

Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 1 274 auto-entrepreneurs dont l'activité est toujours effective

04

Le contexte de la création d'entreprise



La majorité des auto-entrepreneurs étaient salariés avant la création de leur activité

Plus d'un auto-entrepreneur sur deux (55%) était salarié avant de se lancer dans l'entrepreneuriat

- ▀ Vs 72% et 68% dans les 5 et 10 ans qui précèdent

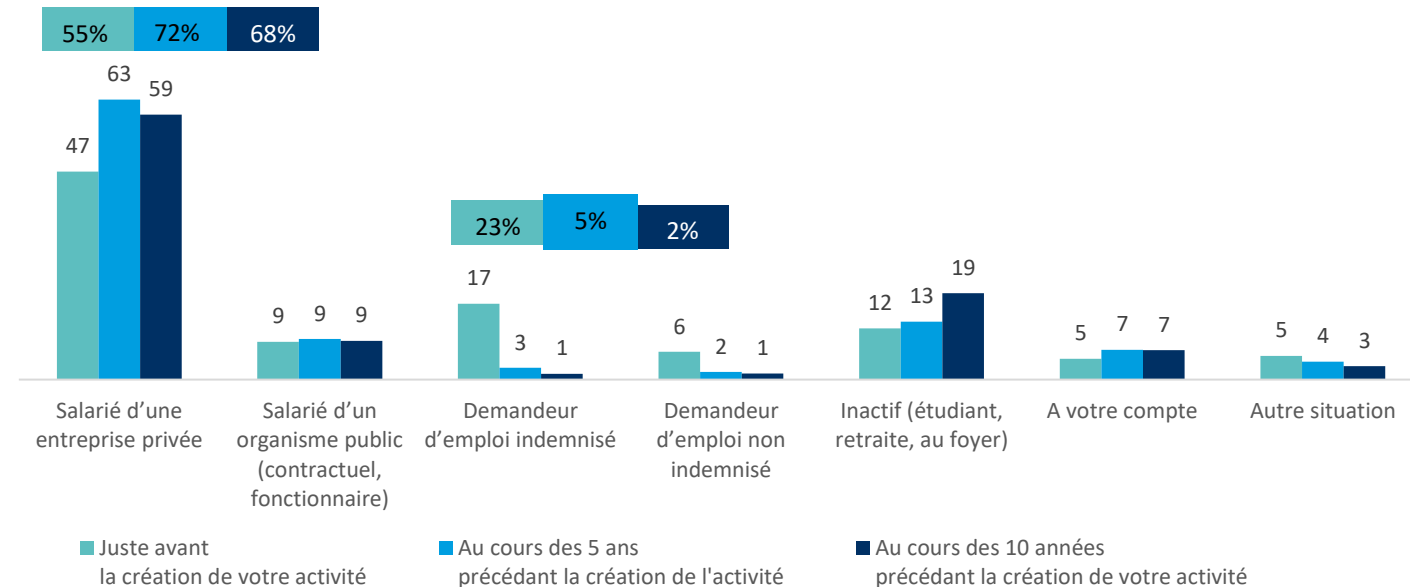
Un sur quatre était demandeur d'emploi

- ▀ Dont 17% indemnisés, 6% **non indemnisés** (vs resp. 5% dans les 5 années et 2% dans les 10 années antérieures)

▀ Un cinquième inactif

- ▀ Juste avant la création d'activité, 3% étaient apprentis ou en contrat d'apprentissage (moins de la moitié sont encore en contact avec l'entreprise)

Quelle était votre situation vis-à-vis de l'emploi juste avant la création de votre activité ?
au cours des cinq années/des dix ans précédant la création de votre activité ?



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

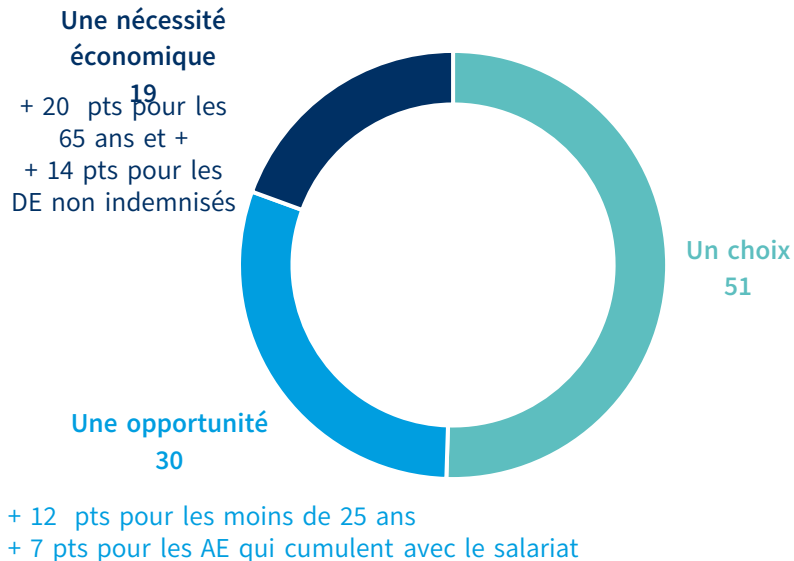
Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

La création d'entreprise : une nécessité économique pour un cinquième des auto-entrepreneurs

Une création d'activité « choisie » dans la moitié des cas

Contrainte par la situation économique dans un cas sur cinq

Pour vous entreprendre, créer votre activité, était-ce plutôt ... ?



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

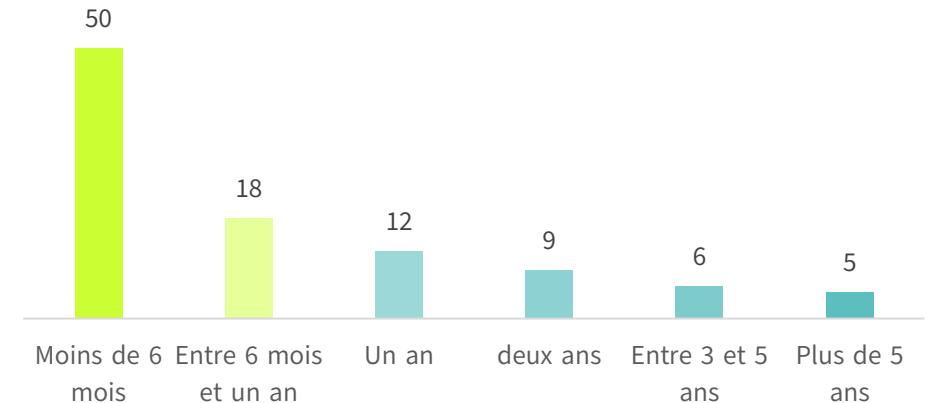
Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

La moitié ont concrétisé leur projet en moins de 6 mois

Avec une surreprésentation :

- des moins de 25 ans (58%, +8 pts)
- des 65 ans et plus (60% + 10 pts)

Entre votre projet d'entrepreneuriat et la date de création de votre auto-entreprise, combien de temps s'est écoulé...



Des motivations diverses à la création d'entreprise

Dans la plupart des cas, la motivation résulte d'un choix, d'une envie d'autonomie et de créer sa propre activité, de développer son projet

Pour un peu plus d'un tiers, il s'agit d'un souhait de mieux équilibrer vie personnelle et vie professionnelle

(notion qui revient aussi dans les réponses « autres » notamment avec le souhait de prendre en charge plus facilement une maladie chronique pour soi-même ou pour un proche)

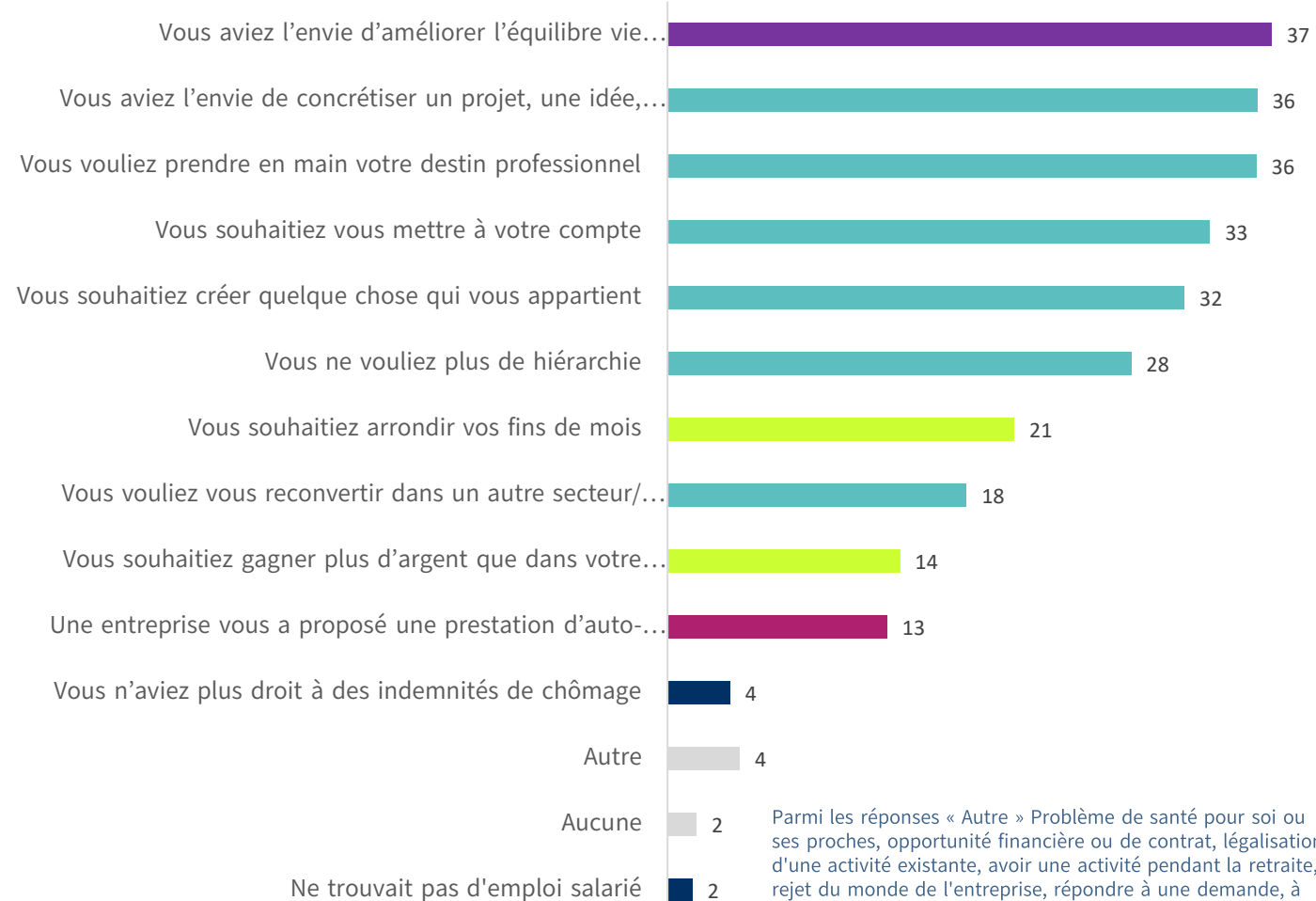
Pour un tiers, la création d'entreprise doit permettre de gagner davantage (arrondir les fins de mois ou gagner plus que le précédent emploi).

Pour 13% la création d'entreprise résulte d'une demande d'une entreprise qui propose ainsi une alternative à un emploi salarié

Enfin pour 5%, le statut d'AE ne résultait pas réellement d'un choix mais a été une réponse à une situation critique (fin des indemnités chômage ou ne trouve pas d'emploi salarié).

Plus concrètement, quelles étaient les principales motivations qui vous ont incité à créer votre activité ?

Quatre réponses possibles



Parmi les réponses « Autre » Problème de santé pour soi ou ses proches, opportunité financière ou de contrat, légalisation d'une activité existante, avoir une activité pendant la retraite, rejet du monde de l'entreprise, répondre à une demande, à des sollicitations, apporter des compétences, activité exerçable en AE uniquement

La création d'activité déclenchée par un évènement professionnel ou personnel ou encore une rencontre

Un auto-entrepreneur sur trois a créé son activité à la suite d'un évènement professionnel, ou d'une rencontre

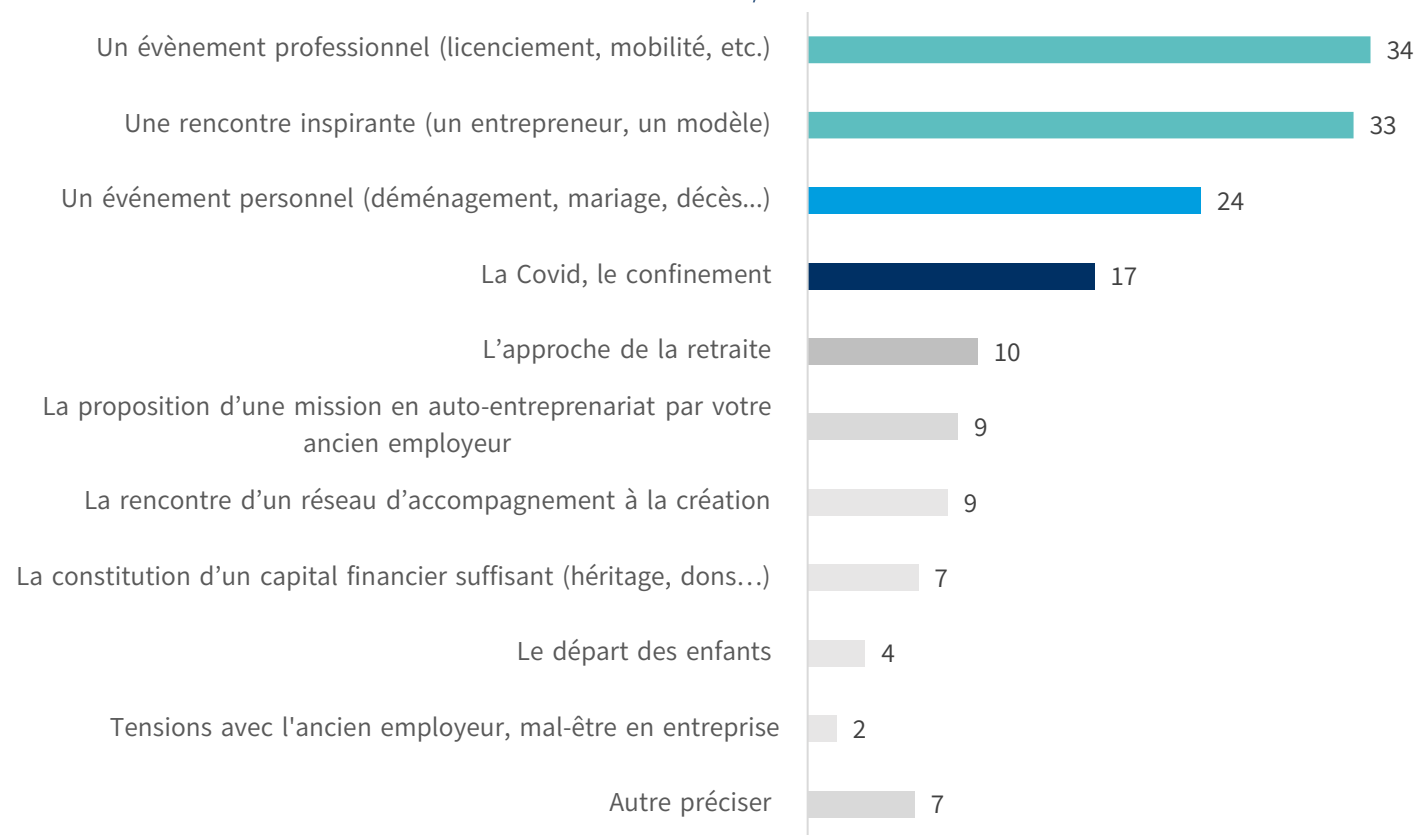
Dans un cas sur quatre le projet fait suite à un évènement personnel (déménagement, mariage, naissance, décès...)

Le contexte de la crise sanitaire, et plus particulièrement le confinement ont favorisé le lancement de cette activité pour près d'un cinquième des auto-entrepreneurs

Un sur dix s'est lancé dans ce projet à l'approche de la retraite

Concrètement, les évènements suivants ont-ils été déclencheurs de votre projet ?

- % réponse « Oui » -



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

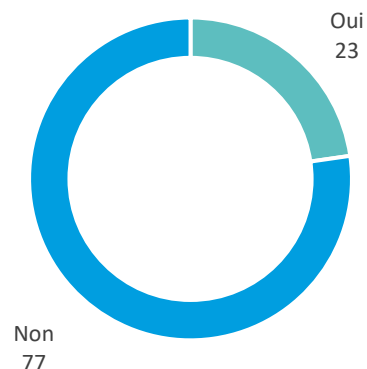
Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Des projets toutefois peu préparés ou accompagnés en amont du lancement de l'activité

Seuls un quart ont réalisé une étude de marché avant de lancer leur activité d'auto-entrepreneur

- Avec une surreprésentation des 25-35 ans 27% (+ 4 pts)
- Et des commerçants (26%, +3 pts)

Avez-vous réalisé une étude de marché avant de lancer votre activité d'auto-entrepreneur ?



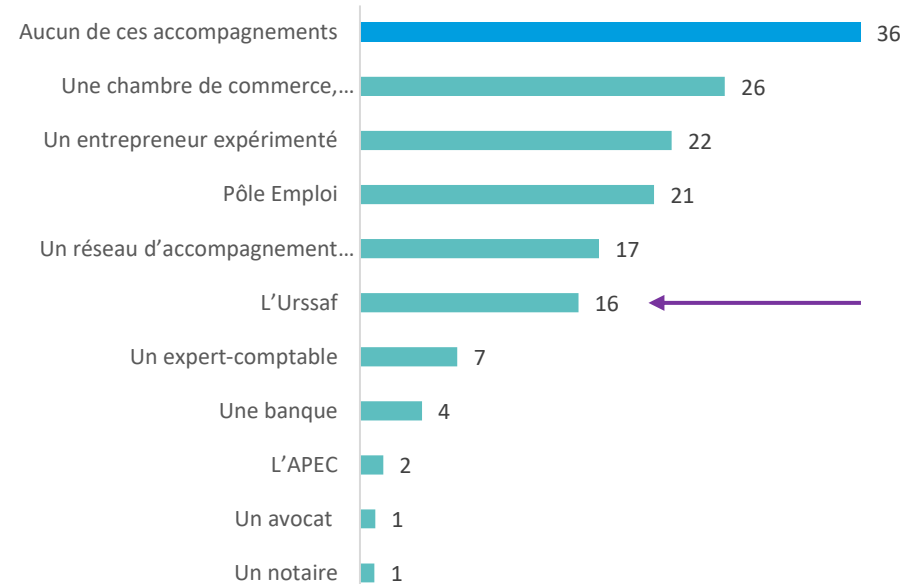
Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Des projets relativement peu accompagnés par des professionnels

- Près de 4 AE sur 10 n'a bénéficié d'aucun accompagnement mentionné à la réalisation de son projet
 - *Seulement 19% de ceux qui ont réalisé une étude de marché*
- Un auto-entrepreneur (en activité) sur quatre a été accompagné par une chambre de commerce, d'industrie, d'artisanat ou des métiers
- Un sur cinq par un entrepreneur expérimenté ou encore Pôle emploi

Pour réaliser votre projet, avez-vous été accompagné par les personnes ou organismes suivants ?
- % réponse « Oui » -



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

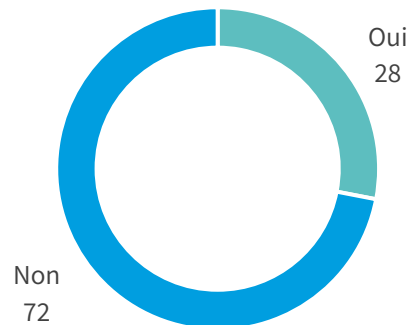
Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Des auto-entrepreneurs relativement peu formés à la création d'entreprise

Seul un auto-entrepreneur sur quatre a suivi une formation à la création d'entreprise

- Une surreprésentation :
 - Des artisans (41%, + 13 pts)
 - Des 45-55 ans (33%, + 5 pts) et des 55-65 ans (34%, + 6 pts)
 - Des CA 2022 les plus élevés (dernier quartile, 33%, + 5 pts)
- Une sous-représentation des AE qui cumulent avec un emploi salarié (21%, - 7 pts)

Avez-vous suivi une formation à la création d'entreprise ?



28% ont suivi une formation à la création d'entreprise

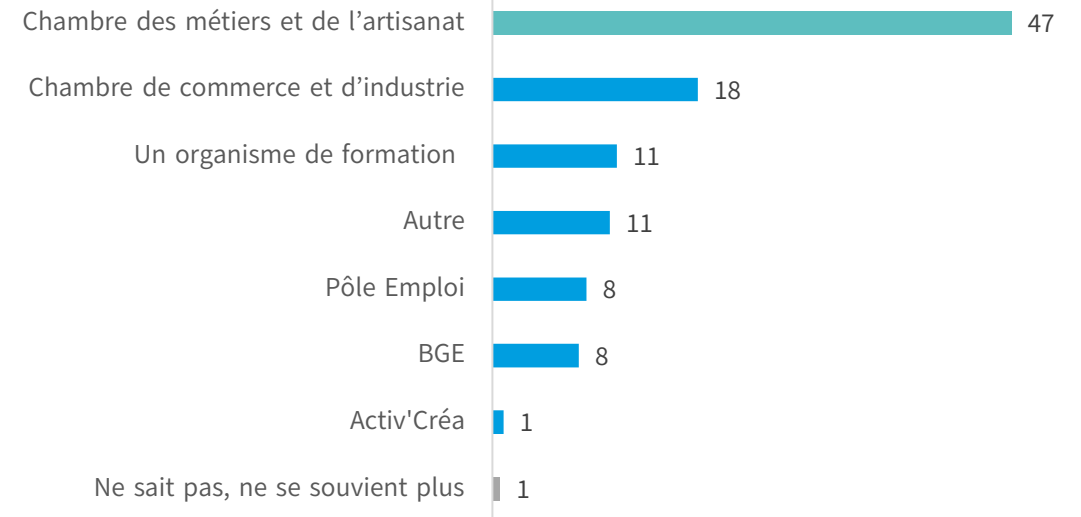
Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Dans un cas sur deux cette formation a été dispensée par la chambre des métiers et de l'artisanat

Auprès de qui avez-vous suivi cette formation ?

- % réponse « Oui » -



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

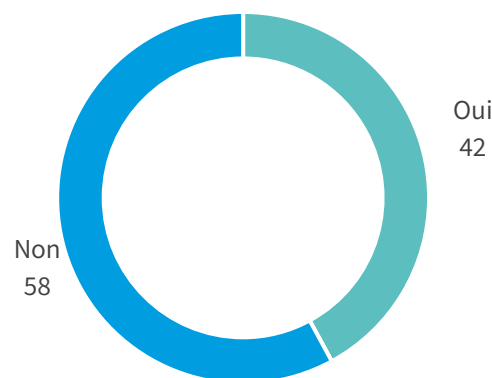
Champ : 736 auto-entrepreneurs dont l'activité est toujours effective et ayant suivi une formation en amont du lancement de leur activité

Près de la moitié des auto-entrepreneurs n'ont bénéficié d'aucune aide financière pour créer leur micro-entreprise

42% ont mobilisé leur épargne en complément des éventuelles aides

- Les 35-45 ans (46%, + 4 pts)
- Les artisans (46%) et commerçants (47%)
- Des CA 2022 les plus élevés (dernier quartile, 49%, + 7 pts)

En complément des aides perçues, avez-vous mobilisé votre épargne pour développer votre activité ? (En %)

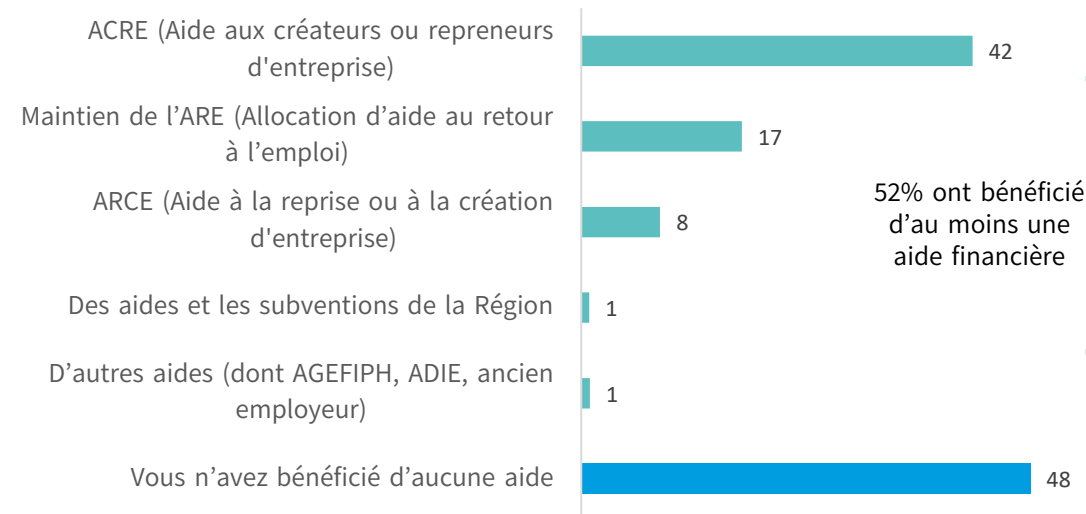


52% ont bénéficié d'une aide financière

- **L'ACRE citée en tête des aides financières (42%)**
- La part des AE n'ayant bénéficié d'aucune aide financière est plus importante parmi ceux qui sont :
 - Peu formés (53% pour ceux qui n'ont pas fait de formation),
 - Peu aidés (60% de ceux qui n'ont eu aucun des accompagnements listés)
 - Peu préparés (52% de ceux qui n'ont pas fait d'études de marché)

Avez-vous bénéficié des aides suivantes pour la création de votre entreprise ?

- % réponse « Oui » -



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

05

Le choix du statut d'auto- entrepreneur

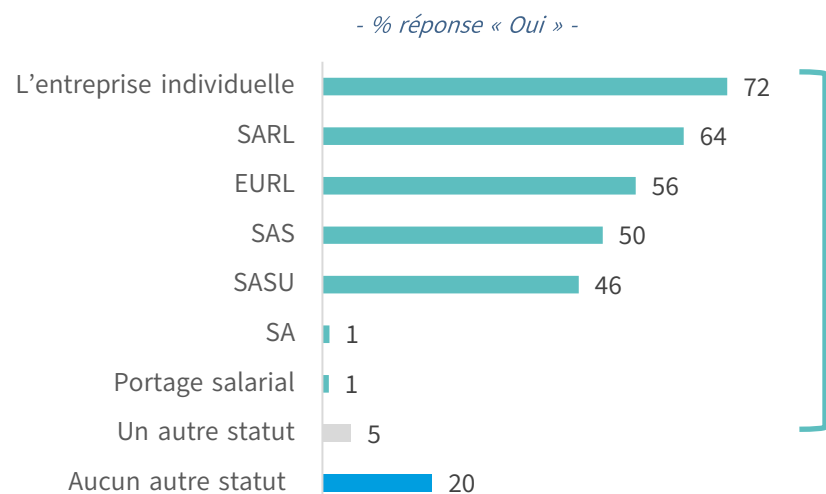


Avant de lancer son activité, la grande majorité connaissait un autre statut juridique que celui d'auto-entrepreneur

En amont du lancement de leur activité, 80% des auto-entrepreneurs connaissaient un autre statut juridique avant de lancer leur activité

- Les deux tiers des auto-entrepreneurs avaient identifié les statuts d'entreprise individuelle et la SARL
- Tandis que près de la moitié connaissaient les statuts d'EURL, SAS et SASU
- Une faible notoriété du Portage salarial et de la SA

Avant de choisir le dispositif de l'auto-entreprise, aviez-vous connaissance de l'ensemble des statuts juridiques possibles pour lancer votre activité ? (En %)

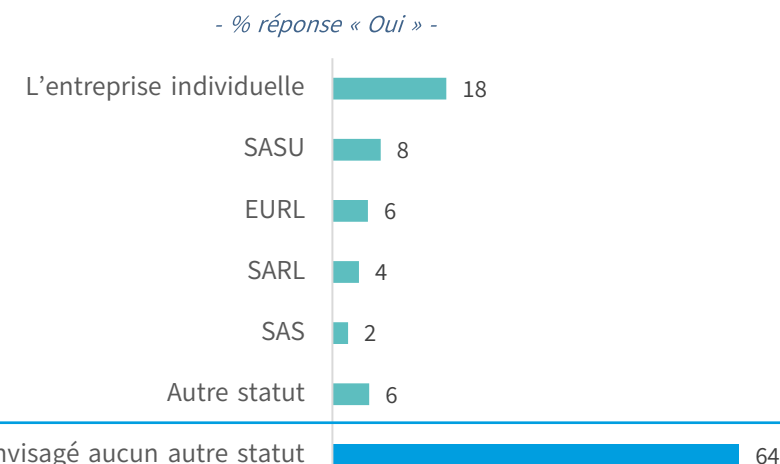


80% connaissent au moins un autre statut juridique

Parmi ceux qui connaissaient au moins un autre statut juridique, les deux-tiers avaient uniquement envisagé celui d'auto-entrepreneur

- Un sur cinq avait également envisagé la création d'une entreprise individuelle

Aviez-vous envisagé un autre statut ? Lequel ou lesquels ?



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Parmi les autres statuts cités

(en fonction du nombre de citation décroissant) :

Artisan, commerçant, Artiste auteur, SCOP, Indépendant, libéral, Couveuse d'entreprise, GAEC, SAS, Coopérative d'activités et d'emplois (CAE), SCIC, Association, Société civile professionnelle, Intermittent, Société en nom collectif, EARL

Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 111 auto-entrepreneurs connaissant a minima un autre statut avant de lancer leur activité

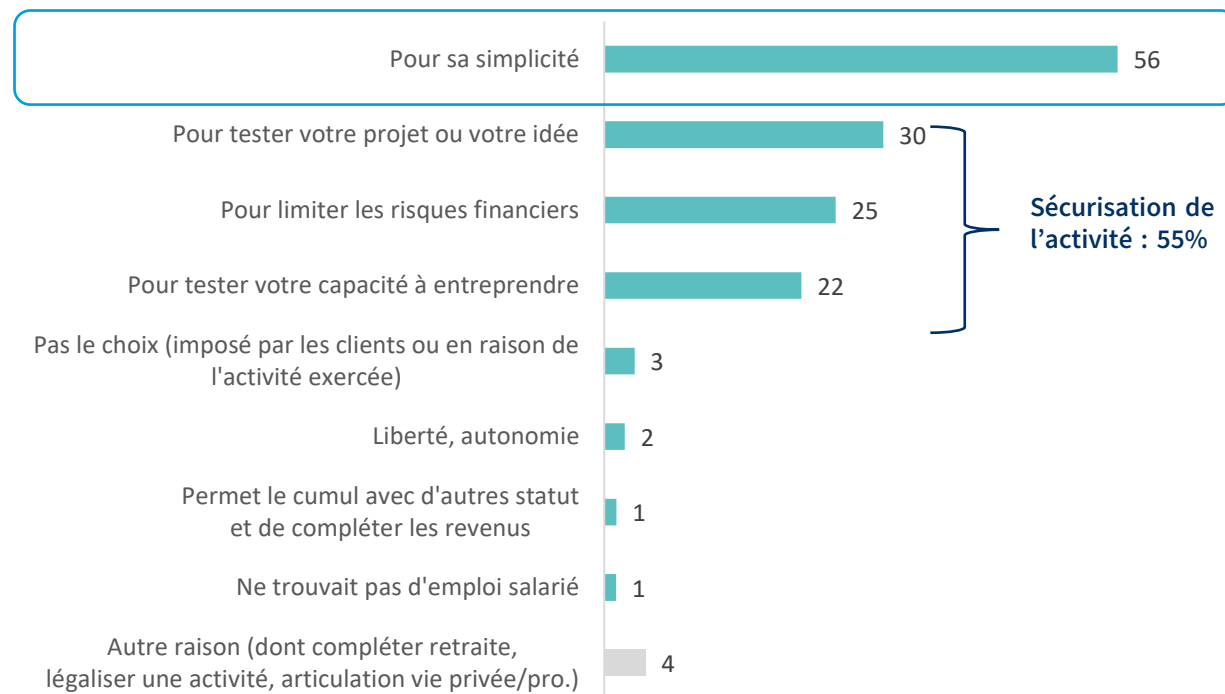
Un auto-entrepreneur sur deux a adopté ce statut en raison de sa simplicité

56% des auto-entrepreneurs ont opté pour ce statut pour la simplicité des démarches

- 55% par sécurité (tester le projet ou la capacité d'entreprendre, limiter les risques financiers)
- Un statut qui s'est imposé pour 3% des AE (que ce soit par les clients ou en raison de l'activité exercée)

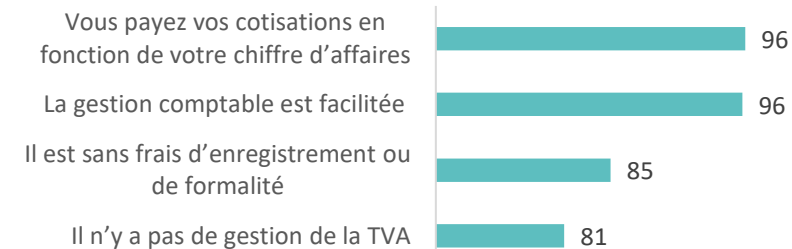
Pourquoi avoir choisi le statut d'auto-entreprise ? (En %)

Plusieurs réponses possibles



Et plus particulièrement, pour quelles raisons trouvez-vous ce statut simple ? (En %)

- % réponse « Oui » -



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 1 465 auto-entrepreneurs dont l'activité est toujours effective et ayant choisi le statut d'auto-entrepreneur pour la simplicité des démarches

Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs dont l'activité est toujours effective

06

Regard porté sur le statut d'auto- entrepreneur

Les avantages et
inconvénients du
statut



Des avantages multiples au statut d'auto-entrepreneur

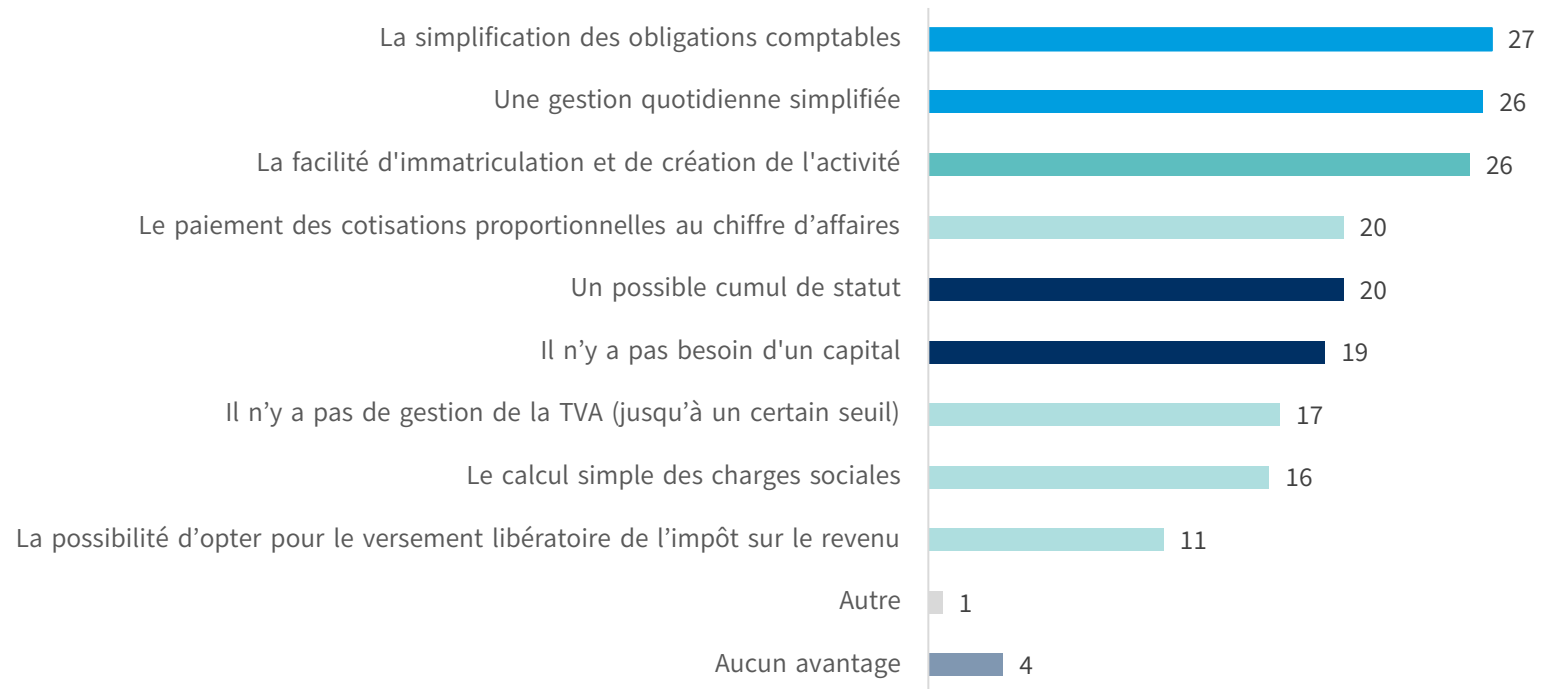
Aucun avantage ne se distingue

Parmi les avantages les plus souvent mentionnés :

- Des procédures simplifiées en termes de comptabilité (27%) et de gestion (26%)
- La facilité de création (26%)
- La possibilité de cumuler avec un autre statut
- Et le fait de ne pas avoir besoin d'un capital financier (19%)
 - Avec une surreprésentation des commerçants sont (24%, + 5 pts) (vs 12% pour les professions libérales, - 7 pts)

Toujours concernant le statut d'auto-entreprise, quels en sont les avantages ?

Deux réponses possibles



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Principaux inconvénients associés au statut d'auto-entrepreneur : le mode de calcul des cotisations et le manque de couverture sociale

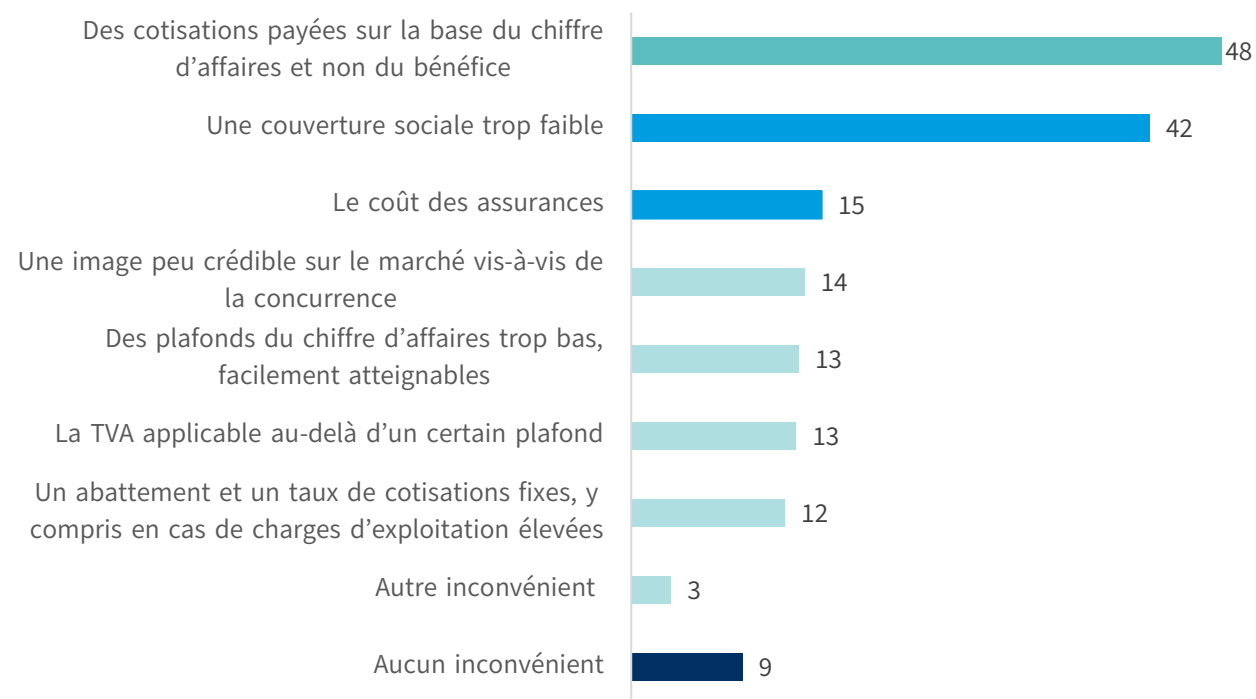
La moitié des auto-entrepreneurs déplorent le fait que les cotisations soient payées sur la base du chiffre d'affaires et non du bénéfice

42% pointent l'insuffisance de la couverture sociale et 15% le coût des assurances

- Parmi ceux qui déplorent l'insuffisance de protection sociale, sont **surreprésentés** :
 - Les professions libérales (55%, + 13 pts)
 - les femmes (47%, + 5 pts)
 - Les 35-45 ans 48% (+ 6 pts)
 - Une préoccupation probablement liée au fait d'avoir des jeunes enfants à charge (45%)
- Parmi les profils **sous-représentés** :
 - Les AE qui cumulent un emploi salarié sont sous-représentés (37%, - 5 pts)
 - les moins de 25 ans (28%, - 14 pts) => une moindre conscience des risques ?

Et en particulier, concernant le statut d'auto-entreprise quels en sont les principaux inconvénients ?

Deux réponses possibles



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Un auto-entrepreneur sur dix n'associe aucun inconvénient au statut d'auto-entrepreneur

07

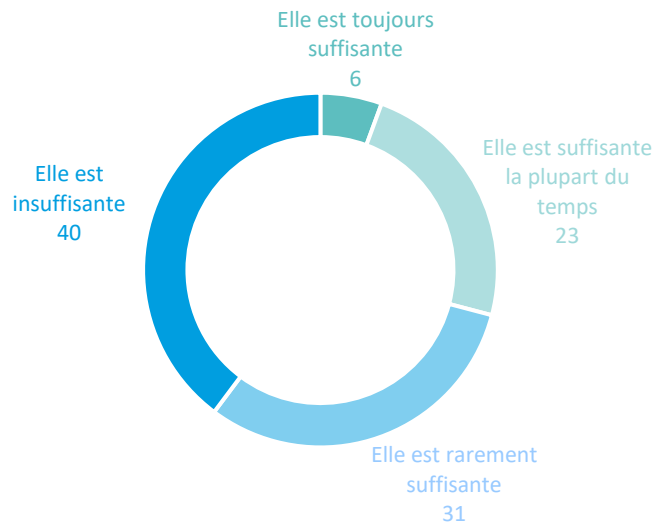
Focale sur la
protection
sociale



Une protection sociale obligatoire insuffisante pour faire face aux différents aléas

Près des trois-quarts (71%) des auto-entrepreneurs considèrent que la protection sociale obligatoire est insuffisante

Selon vous, d'une manière générale, la **protection sociale obligatoire** (couverture maladie, invalidité-décès, retraite et allocations familiales) est-elle suffisante pour couvrir les travailleurs indépendants des différents aléas ?

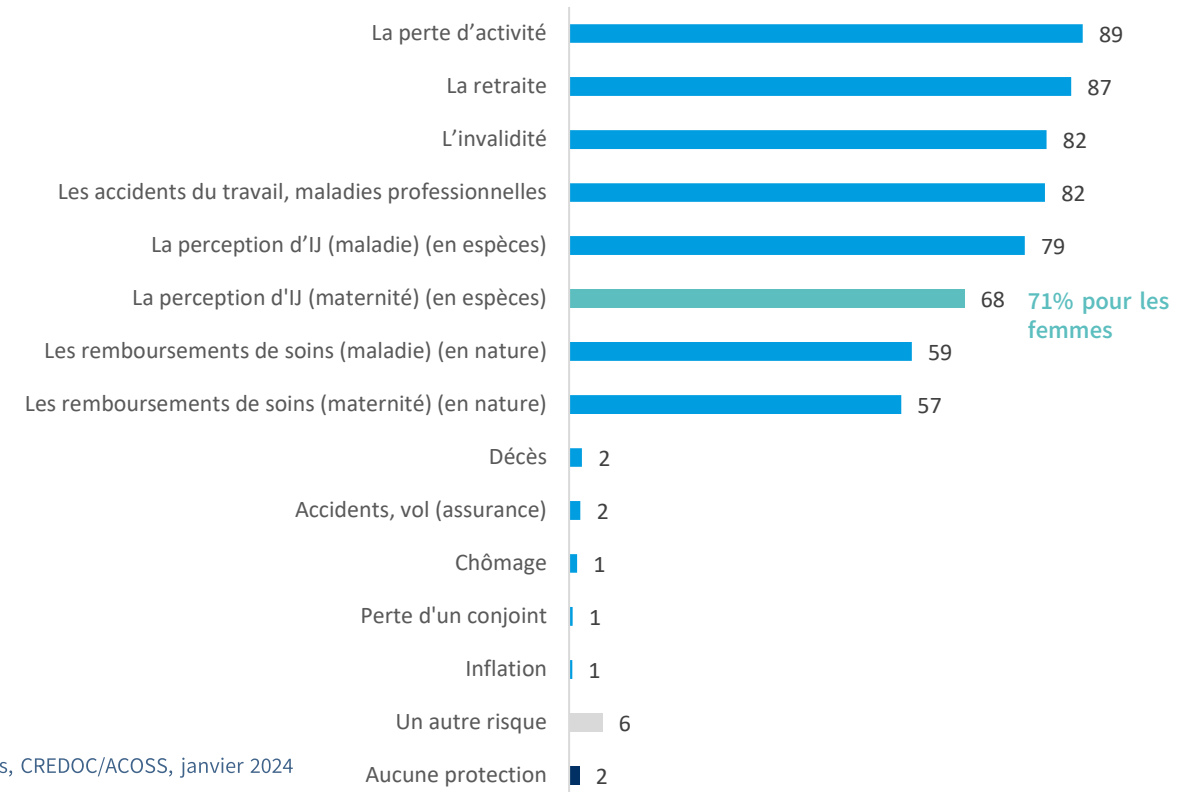


La protection est insuffisante dans de nombreux domaines

notamment concernant les pertes d'activités donc de revenus

Vous concernant, **quels sont les risques** pour lesquels vous pensez ne pas être suffisamment protégé ? (réponses « pas suffisamment protégé »)

- % réponse « Pas suffisamment protégé » -



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

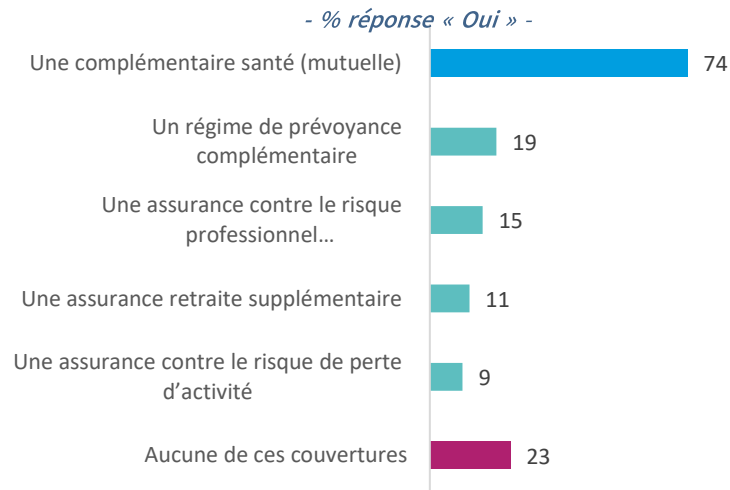
Des auto-entrepreneurs relativement peu protégés

Un quart (26%) n'a pas de complémentaire santé

- 38% des moins de 25 ans (+ 12 pts)
- 31% d'hommes (+5 pts)
- 36% parmi ceux qui cumulent avec un emploi salarié et 41% pour ceux en études (*déjà couverts au moins partiellement ailleurs*)
- 80% de ceux uniquement AE ont souscrit une complémentaire santé.

Une majorité n'est pas couverte par une assurance contre le risque professionnel ou la perte d'activité

En complément de la couverture obligatoire, avez-vous adhéré à... ?



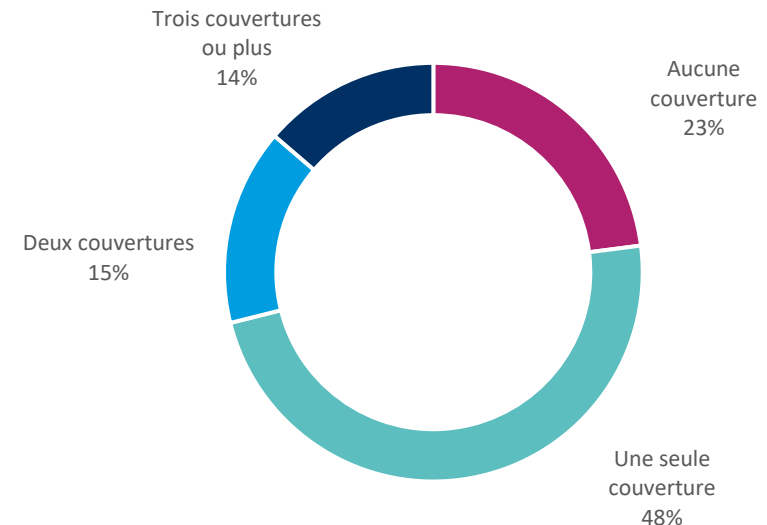
Près d'un quart des auto-entrepreneurs n'a adhéré à aucune couverture en complément de la couverture obligatoire.

- 33% parmi ceux qui cumulent avec un emploi salarié et 33% pour ceux en études (*déjà couverts au moins partiellement ailleurs*)

Plus d'un quart a souscrit au moins deux garanties parmi les cinq proposées :

- 35% des auto-entrepreneurs pour lesquels il s'agit de la **seule** activité ont souscrit à au moins 2 des 5 couvertures

Nombre de couverture auxquelles les auto-entrepreneurs ont adhéré



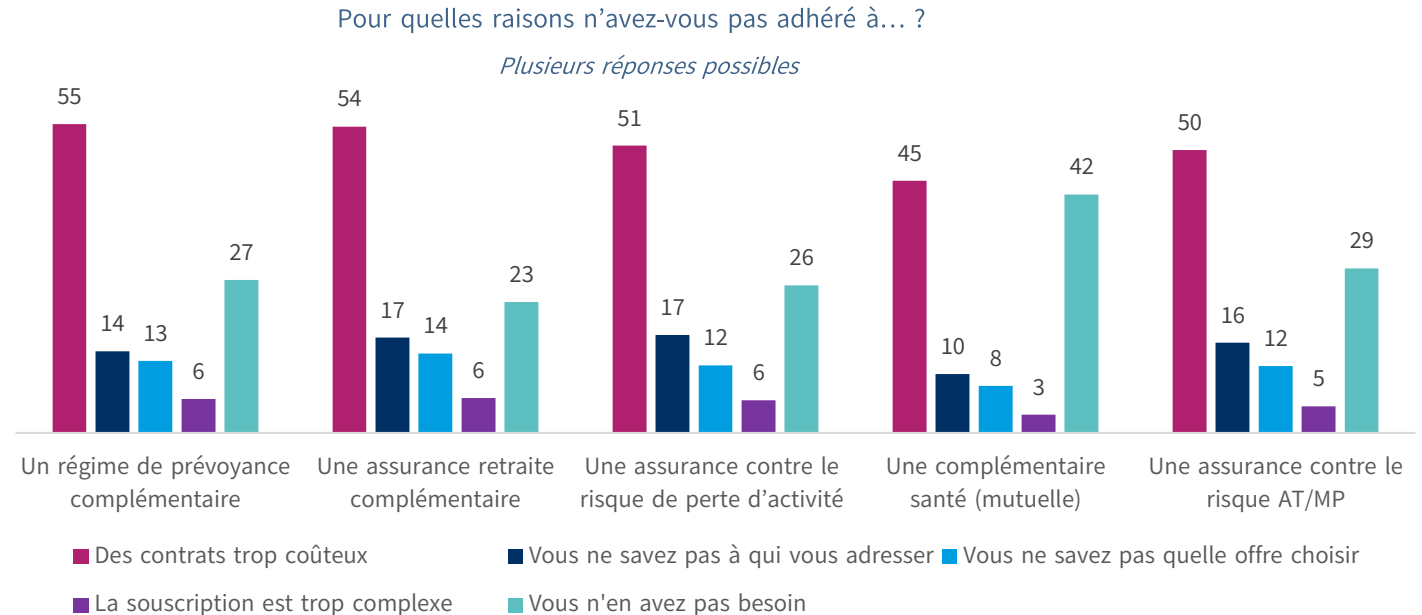
Le coût des contrats explique l'absence de couverture

Une absence de couverture avant tout justifiée par un coût trop élevé (un cas sur deux)

- Un quart considère ne pas en avoir besoin
- La difficulté de choisir l'offre ou un organisme, citée par plus d'un auto-entrepreneur sur 10
- Une minorité pointe la complexité de la démarche de souscription

Pour plus de quatre AE sur dix n'ayant pas souscrit à une complémentaire santé estiment ne pas en avoir besoin.

- 57% parmi ceux qui sont aussi salariés (déjà couverts par ailleurs)
- 71% parmi les retraités



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : Auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur et n'ayant pas souscrit à une protection du risque considéré

Moins de la moitié se déclarent prêts à payer des cotisations minimales pour sécuriser leur retraite ou être mieux couverts en cas d'incapacité de travail

En cas de chiffre d'affaires faible ou nul, souhaiteriez-vous pouvoir payer des cotisations minimales afin de vous garantir un niveau minimal de droits pour votre retraite ou le versement d'indemnités journalières ?

44% sont prêts à payer des cotisations minimales

- Les AE dont le CA 2022 correspond au dernier quartile des CA (50%, + 6 pts)
- Les commerçants (49%, +5 pts)
- Ceux dont c'est la seule activité (50%, + 6 pts)
- Ceux qui sont par ailleurs au chômage (52% , + 8 pts)



30% ne sont pas prêts à payer des cotisations minimales

- Les hommes (34%, +4 pts)
- Les 65 ans et + (46%, + 16 pts) et les retraités (49% , + 19 pts)
- Les AE qui cumulent un emploi salarié (37%, + 7 pts)
- Le AE dont le CA est inférieur à 10.000€ (35% ou 36%, +5 ou +6 pts)

26% ne savent pas

Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

08

Les besoins d'accompagnement



Principal atout pour lancer son activité : la formation à la création ou à la gestion d'entreprise

La formation à la création / gestion d'entreprise citée en tête des accompagnements utiles à la création d'activité par un auto-entrepreneurs sur trois

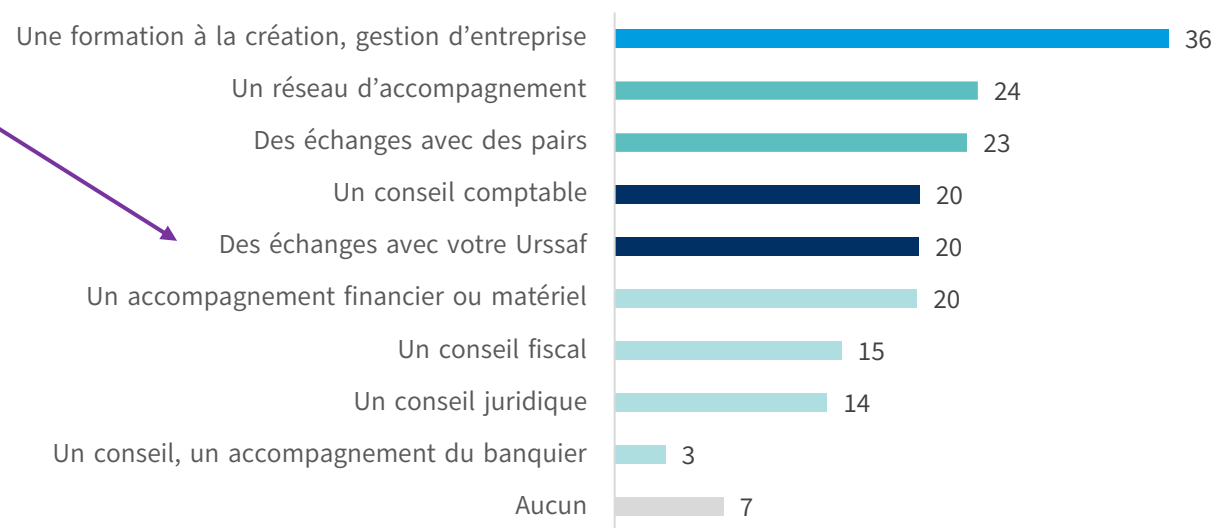
- le réseau (24%), l'échange avec les pairs (23%).
- Le comptable et l'Urssaf cités en quatrième position (1/5)

L'expérience de l'aide impacte le sentiment d'utilité

- Les AE ayant suivi avec une formation, mentionnent plus souvent l'intérêt pour une formation (54%) mais aussi pour les réseaux d'accompagnement (30%)
- Le réseau est aussi reconnu utile par 29% de ceux qui ont été accompagnés par **France travail** ainsi que 39% de ceux qui ont bénéficié d'un accompagnement **de ces réseaux à la création d'entreprise**.
- Les AE qui collaborent déjà avec d'autres AE retiennent logiquement plus souvent les échanges avec **les pairs** (27%). Il en est de même sur cette dernière modalité pour ceux qui ont déjà été accompagnés par un entrepreneur expérimenté (36%)
- Ceux qui ont été accompagné par l'Urssaf, mentionnent plus souvent son utilité (34%)

Quels types d'accompagnement et de conseils vous semblent les plus utiles pour créer une activité ?

Deux réponses possibles



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

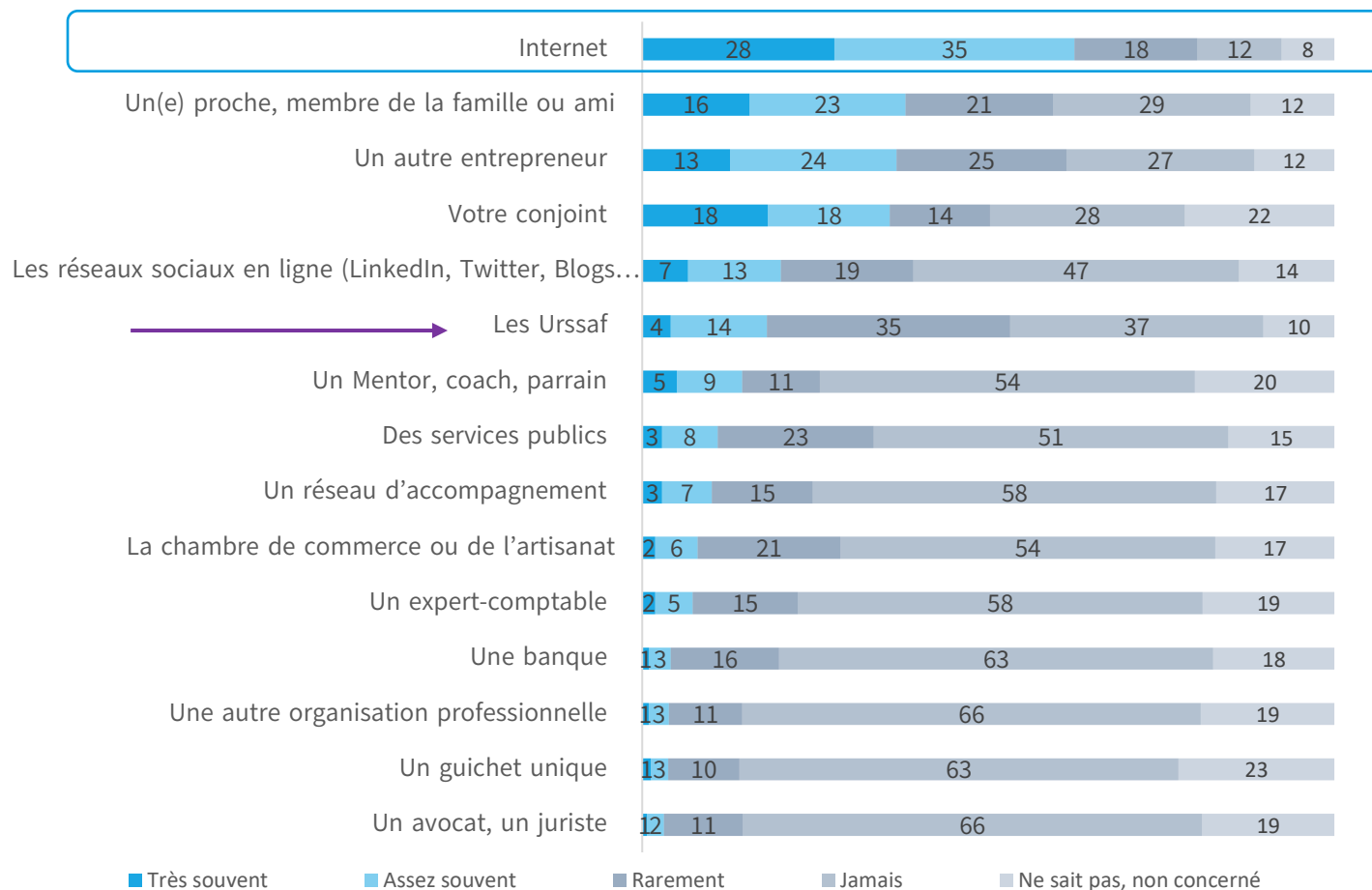
Internet, première ressource en cas de difficultés de gestion

Lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés de gestion près des deux-tiers (62%) des auto-entrepreneurs s'informent très souvent ou assez souvent sur internet

- Loin devant les proches (famille, ami) (38%)
- Un pair auto-entrepreneur (37%)
- Ou encore le conjoint (36%)

L'URSSAF citée en sixième position (18%) derrière les réseaux sociaux (20%)

Lorsque vous rencontrez certains problèmes relatifs à la gestion de votre activité ou à son avenir, vers qui vous tournez-vous pour chercher de l'aide, du soutien ou des conseils ?



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

En tête des besoins actuels pour développer l'activité entrepreneuriale : élargir le réseau de clientèle, suivi des aides financières

Pour développer leur activité, près de la moitié (43%) des auto-entrepreneurs auraient besoin d'élargir leur réseau de clientèle

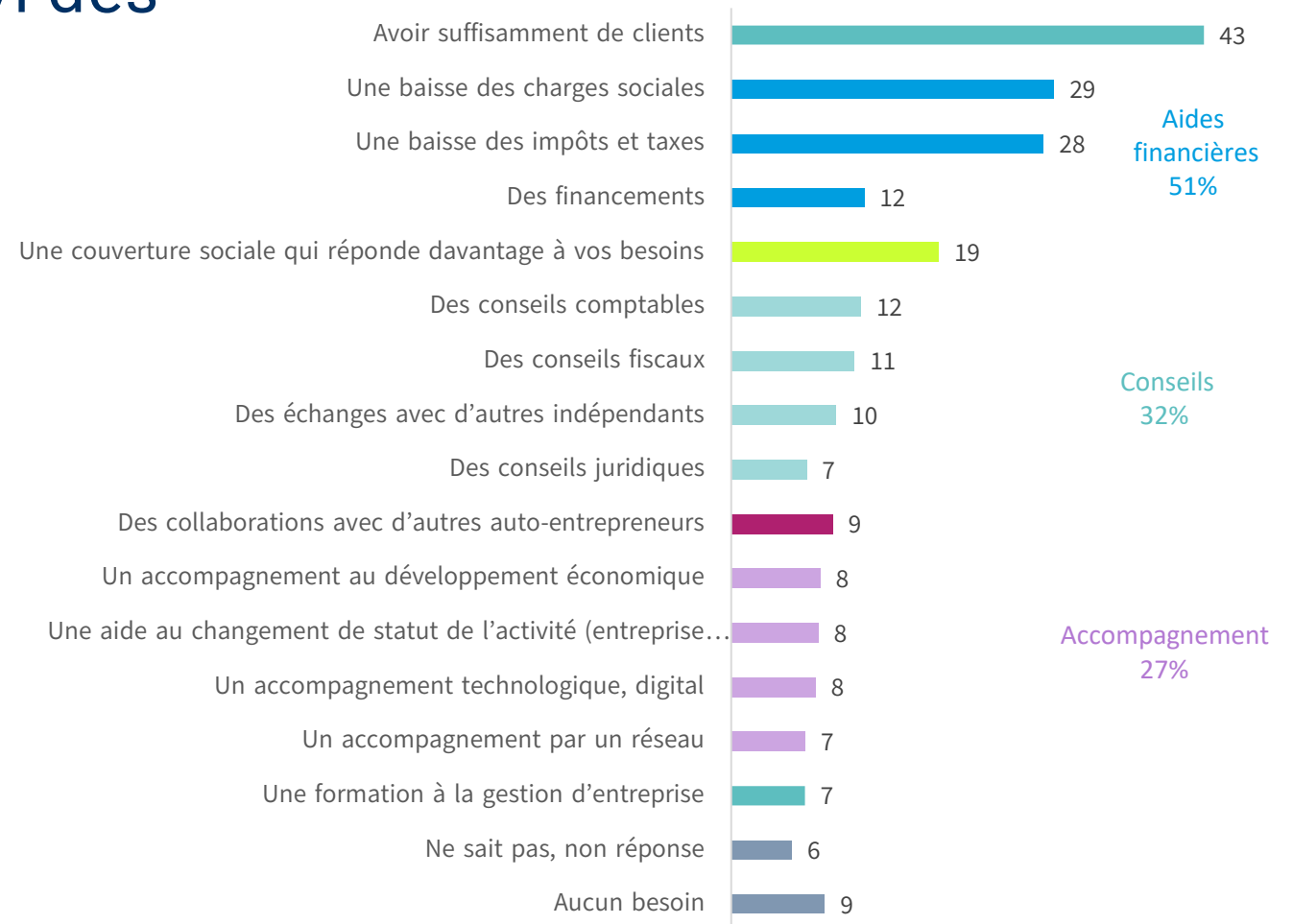
Plus de la moitié évoquent la diminution des charges sociales, et fiscales ou un soutien financier

Un cinquième (19%) pointe le besoin d'une couverture sociale adaptée au statut d'auto-entrepreneur

- 21% des femmes vs 15% d'hommes
- 21% des AE qui ne cumulent pas avec un emploi salarié, vs (12% de ceux qui cumulent avec le salariat, - 7 pts)
- 23% des 45-55 ans (+ 4 pts), et 24% des 55-65 ans (+5 pts)

Quels sont aujourd'hui vos principaux besoins pour le soutien et le développement de votre projet entrepreneurial ?

Trois réponses possibles



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

09

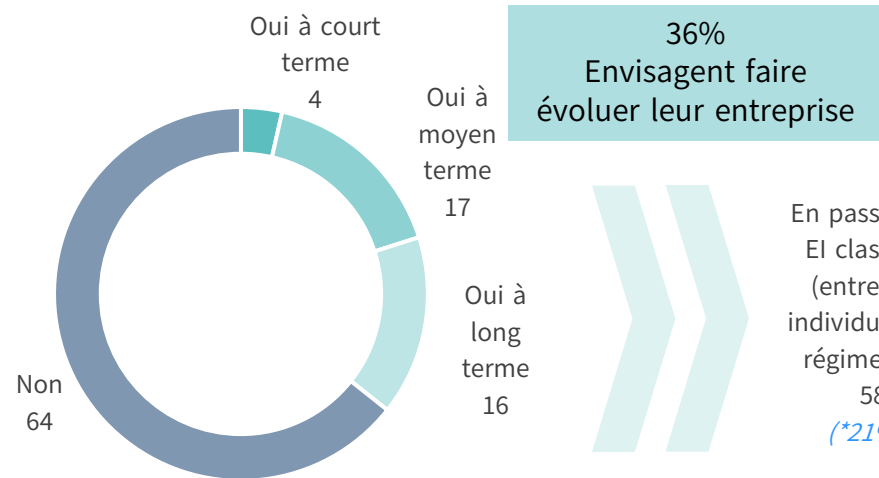
Les perspectives



Une grande majorité d'AE n'envisage pas de faire évoluer son activité

36% seulement envisagent de faire grandir leur entreprise

Envisagez-vous de faire évoluer (grandir) votre entreprise ?



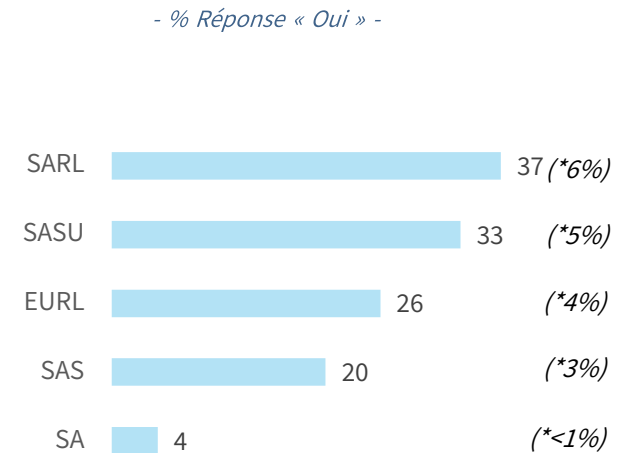
La majorité d'entre eux envisagent passer en entreprise individuelle classique

Comment voulez-vous faire évoluer votre auto-entreprise ?



En tête des formes sociétales envisagées : la SARL et la SASU

Quelle forme sociétale envisagez-vous ?



Parmi ceux qui souhaitent faire évoluer leur entreprise :

- Les moins de 25 ans 44%, +8 pts *mais plutôt à moyen ou long terme*
- Les 25-35 ans 49%, + 13 pts *mais plutôt à moyen ou long terme*
- Les AE dont l'activité entrepreneuriale est récente (< 1 an 46%, + 10 pts), entre 1 et 3 ans d'ancienneté 41% (+ 5 pts)
- Les commerçants 43% (+7 pts)

EI Classique :

- Les femmes 64% (+6 pts)
- Les professions libérales 73% (15 pts)
- 69% des AE dont le CA est compris entre 1 700 € et 10 000 € (2^{ème} quartile)

SARL :

- Les artisans (48%, + 11 pts)

Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 936 auto-entrepreneurs envisageant de faire évoluer leur entreprise

Champ : 397 auto-entrepreneurs envisageant de faire évoluer leur entreprise vers une forme sociétale

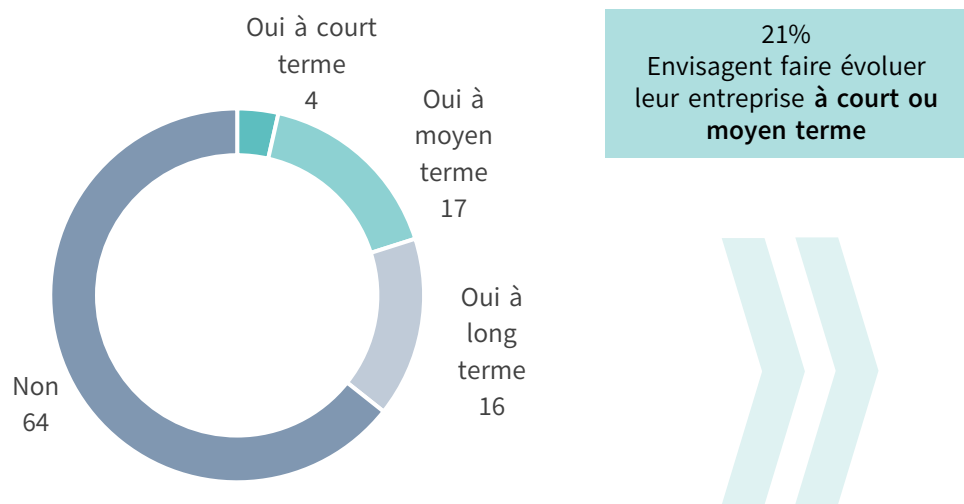
Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

* Proportion calculée sur l'ensemble des AE

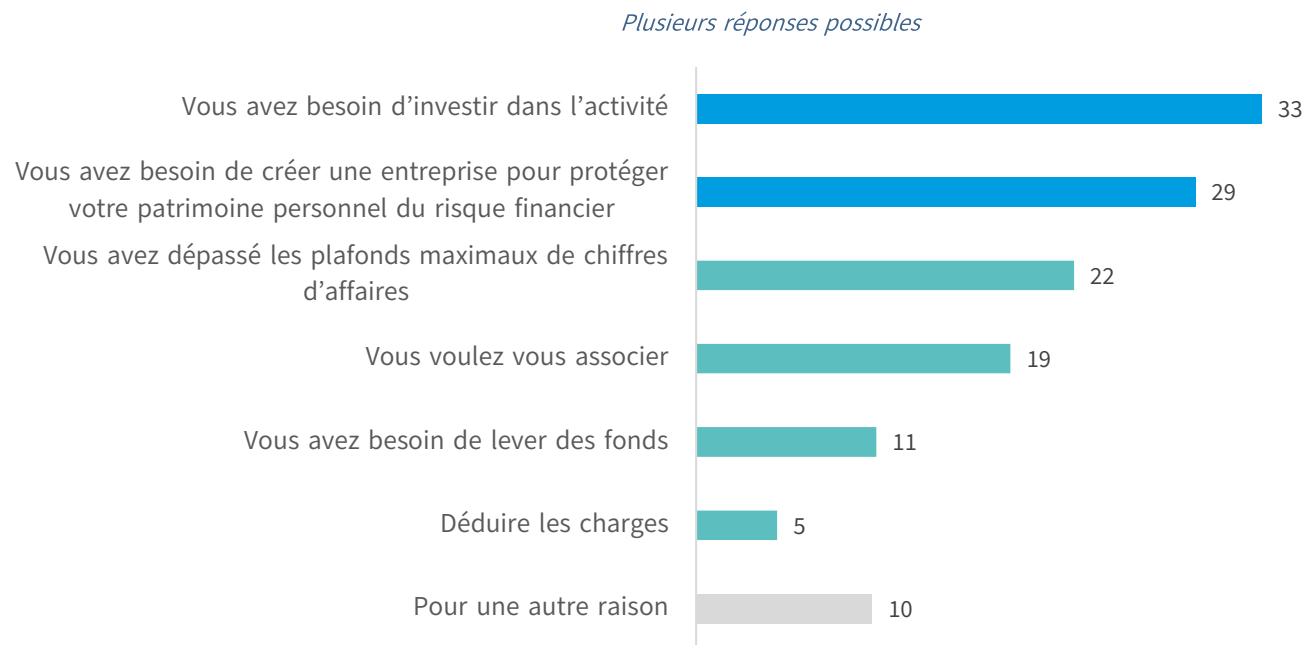
* Proportion calculée sur l'ensemble des AE

Le souhait de faire évoluer son entreprise avant tout motivé par le besoin d'investir ou encore de protéger son patrimoine personnel

Envisagez-vous de faire évoluer (grandir) votre entreprise ?



Pour quelles raisons envisagez-vous de basculer votre auto-entreprise sous un autre statut ?



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024
 Champ : 2 625 auto-entrepreneurs toujours en activité sous le statut d'auto-entrepreneur

Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024
 Champ : 527 auto-entrepreneurs souhaitant faire évoluer leur entreprise à court ou moyen terme
 La modalité « pour une autre raison » comprend les réponses suivantes : Développer l'activité, embaucher, Améliorer son image, Avoir une couverture sociale

10

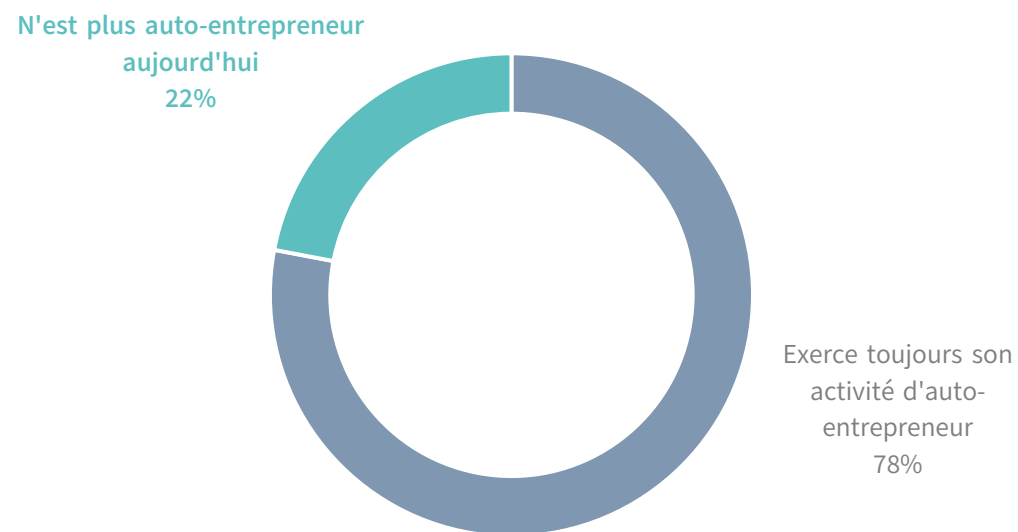
Focus sur les
situations de
cessation
d'activité
entrepreneuriale



Un cinquième des auto-entrepreneurs ont cessé leur activité entrepreneuriale depuis septembre 2023

Part des auto-entrepreneurs dont l'activité d'entrepreneuriat n'est plus d'actualité

Exercez-vous toujours votre activité d'auto-entrepreneur ? (En %)



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 3 366 auto-entrepreneurs

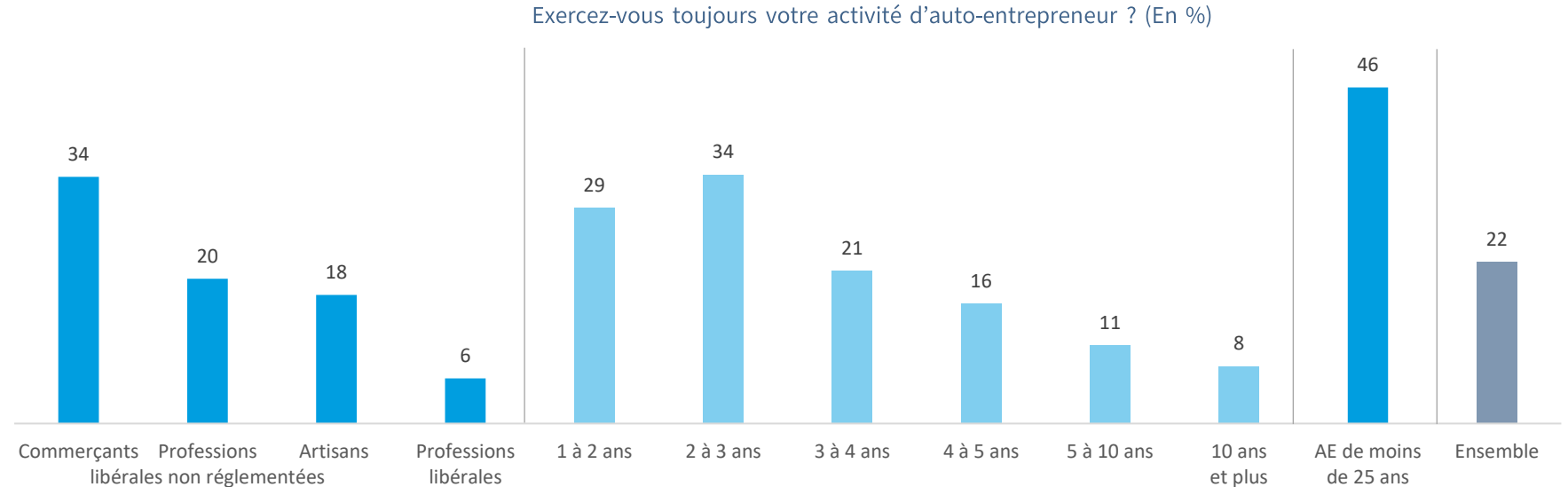
La cessation d'activité fortement corrélée à l'ancienneté de la nature de l'activité, l'ancienneté et l'âge de l'auto-entrepreneur

Profils des auto-entrepreneurs pour lesquels le taux de cessation d'activité est nettement plus élevé

- Les moins de 25 ans (46%, + 24 pts)
- Les commerçants (34%, +12 pts)
- Les activités récentes (34% à 2 à 3 ans d'ancienneté)
- Les AE qui cumulent avec un emploi salarié (28%, + 6 pts)
- Les AE célibataires (35%, +13 pts)

Fin 2018, la moitié des créateurs ayant démarré leur activité de micro-entrepreneur sans exercer une autre activité rémunérée sont pérennes à trois ans, contre 41 % pour ceux exerçant une autre activité par ailleurs. (INSEE, 2023)

Part des auto-entrepreneurs dont l'activité d'entrepreneuriat n'est plus d'actualité



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 741 auto-entrepreneurs ayant cessé leur activité

Un tiers justifient la cessation d'activité entrepreneuriale par le souhait de reprendre une activité salariée

En tête des motifs de cessation de l'activité d'auto-entrepreneariat :

- La reprise d'un emploi salarié (32%)
- La non-viabilité de l'entreprise (20%)
- Le recentrage sur l'activité salariée en cas de double activité (17%)
- La moitié ont donc opté pour le statut de salarié (48%)

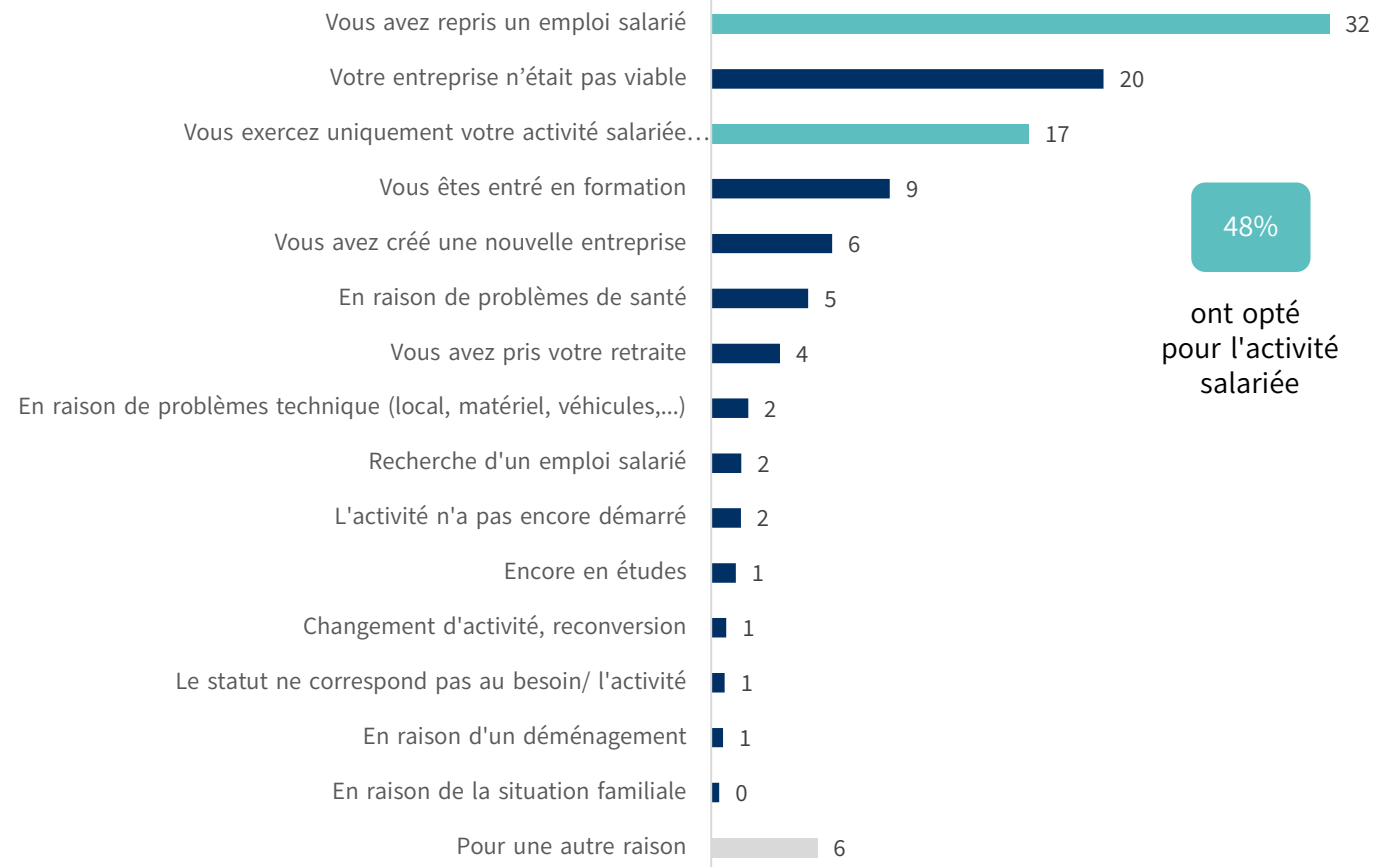


Voir le détail sur les motifs de création d'une nouvelle entreprise

Motifs de cessation de l'activité d'auto-entrepreneariat

Pour quelles raisons n'exercez-vous plus en tant qu'auto-entrepreneur ? (En %)

Plusieurs réponses possibles



Source : Enquête auprès des auto-entrepreneurs, CREDOC/ACOSS, janvier 2024

Champ : 741 auto-entrepreneurs ayant cessé leur activité

11

Typologie

7 profils d'auto-
entrepreneurs



L'ACM

Les variables mobilisées

Situation vis-à-vis de l'emploi juste avant la création de l'activité :

- En emploi salarié dans une entreprise privée,
- En emploi salarié dans le secteur public,
- A son compte,
- Demandeur d'emploi,
- Inactifs (étudiants, retraité,...),
- Autres situations

Connaissance du secteur

Motivation :

- Economique (soit fin d'indemnités ou ne trouvait pas d'emploi)
- Proposition de prestation plutôt qu'un contrat
- Ne voulait plus de hiérarchie
- Voulait prendre en main son destin professionnel
- Arrondir les fins de mois ou gagner plus que dans l'emploi précédent

Auto-entreprise comme activité

- Unique
- Principale (cumul avec salariat)
- Secondaire

A réalisé une étude de marché

A été accompagné

A suivi une formation

A eu au moins une aide financière

A mobilisé son épargne

Souhaite faire évoluer son entreprise

Collabore avec d'autres autoentrepreneurs

L'auto-entrepreneuriat : une activité secondaire (ou un complément de revenus)

Classe 1 : 29% des AE

Des salariés du privé

Classe 2 : 8% des AE

Des salariés du public

Classe 3 : 10% des AE

Des étudiants ou retraités

L'auto-entrepreneuriat : un accomplissement

Classe 4 : 5% des AE

Des entrepreneurs
expérimentés

Classe 7 : 33% des AE

Des anciens salariés en
quête d'autonomie

La reconversion choisie ou contrainte : des situations plus à risque

Classe 5 : 7% des AE

Des actifs en reconversion

Classe 6 : 4% des AE

Les créations pour raison économique
Les demandeurs d'emploi

Classe 1 : 31% des AE Des salariés du privé

Une activité secondaire ou un complément de revenus

Les caractéristiques de ces AE :

- Ces AE sont essentiellement d'anciens salariés du secteur privé et quelques anciens demandeurs d'emploi
- Dans les deux tiers des cas, il s'agit d'une activité secondaire
- Les deux tiers connaissent le secteur pour y avoir travaillé
- La moitié a ont créé cette activité pour gagner plus que dans le précédent emploi ou pour arrondir ses fins de mois
- 17% l'ont créé suite à la proposition d'une prestation par une entreprise
- Ils ont plus rarement que les autres AE réalisé une étude de marché
- Plus de la moitié n'a bénéficié d'aucun accompagnement pour créer leur activité
- La majorité n'a pas suivi de formation à la création d'entreprise
- Près de trois quarts n'ont pas bénéficié d'aide financière et autant (70%) n'ont pas mobilisé leur épargne
- Les deux tiers ne prévoient pas de faire évoluer leur entreprise à l'avenir
- Les deux tiers ne collaborent pas avec d'autres auto-entrepreneurs

Principaux secteurs (par ordre décroissant et représentant plus la moitié des AE) :

- Enseignement
- Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
- Informatique, information et communication
- Activités de nettoyage
- Arts, spectacles et autres activités récréatives
- Industrie
- Autres services personnels

Description de l'autoentrepreneur et de son activité

- Ces AE sont plus souvent qu'en moyenne des hommes. La moitié d'entre eux se déclarent toujours en emploi au moment de l'enquête et en particulier salarié du secteur privé, en CDI.
- Concernant leur activité, elle semble être relativement réduite, le chiffre d'affaires déclaré étant plus faible que celui déclaré en moyenne.
- Les plateformes numériques ne semblent pas être un outil privilégié pour vendre leurs produits ou services.

Le choix du statut d'AE et le vécu

- Ces AE connaissent peu les différents autres statuts d'entrepreneur.
- Ils ont plus rarement été accompagnés qu'il s'agisse d'aide financière ou de conseils. En particulier, l'ACRE n'a été utilisée que par un quart de ces AE soit près de moitié moins souvent qu'en moyenne.
- Pour eux, la création d'une entreprise est plus souvent une « opportunité » et plus rarement « un choix ». Au-delà du souhait d'augmenter ses revenus, leur activité a aussi pu être créée suite à la proposition d'un contrat en AE d'un ancien employeur
- S'agissant d'une activité complémentaire à l'activité principale, ces AE prévoient plus rarement de développer leur entreprise. Ils envisagent aussi plus rarement des regroupements avec d'autres AE.

La protection sociale

- Leur opinion sur la protection santé obligatoire et peu marquée, probablement parce que étant pour une partie d'entre eux toujours salarié au moment de l'enquête, ils bénéficient de protections complémentaires.
- Ils ont plus rarement souscrit à une complémentaire santé complémentaire (certains peuvent déjà en avoir une obligatoire via leur entreprise). Le motif de non-souscription aux différents contrats de protection santé est plus souvent pour ces AE que pour les autres, l'absence de besoin, même si le principal motif demeure le coût.
- Ils sont plus rarement favorables à la mise en place d'une cotisation minimale pour garantir un niveau minimal de droits en cas de CA nul ou faible.

Les besoins et accompagnements

- Parmi les différents accompagnements ou conseils possibles, ces AE retiennent un peu plus souvent l'échange avec leur Urssaf et probablement en lien, des conseils fiscaux ou comptables.
- En cas de problèmes, ces AE mobilisent globalement plus rarement de l'aide les différentes formes d'aides

Avantages /inconvénients

- Concernant les avantages du statut d'AE, ceux-ci mentionnent plus souvent le possible cumul avec d'autres statuts

Une activité secondaire devenue structurante

Catherine, 57 ans, mariée à un officier de marine, 2 enfants adultes, AE depuis 2011, CA de 15 000 euros en 2024, maroquinerie

Ce n'est pas une nécessité éco, j'ai un mari qui me nourrit, tout va bien. Je mets le beurre dans les épinards mais j'ai toujours petite voix, mon mari peut me quitter, décéder, etc.

J'ai pris des renseignements par la Chambre des métiers, on a pris rendez-vous, elle m'a expliqué les statuts...

j'ai réfléchi quelques mois. Pas d'hésitation avec d'autres statuts parce que périodes creuses ou pas d'activité : je paye que quand je vends, ça me va très bien. On a toujours peur de se lancer, et une fois la formation à la chambre des métiers, j'ai été laissée dans la nature, ça va que j'ai fait une formation en banque, en secrétariat et en compta pour dégrossir le plus gros.

A 50 ans, j'ai eu petit récapitulatif qui résume mes droits, j'ai compris que j'ai bossé X années pour des clopinettes, parce que en VDI je n'ai pas assez cotisé pour valider des trimestres.

Et là-dessus on n'est pas beaucoup éclairé. Je suis perdue quand je regarde ce sujet, c'est incompréhensible pour le commun des mortels.

Avec mon assurance professionnelle, j'ai une prévoyance en cas d'accident au cas où je me blesse ou non... j'ai pris une assurance obligatoire et une assurance en plus sur les accidents parce que je vois plein de gens dans mon cas qui se blessent, qui sont en congé maternité, elles pleurent. Je les vois sur Facebook. Moi j'ai passé le cap. Avant d'avoir un CA d'affaires cohérent, qui permette de vivre, c'est long. C'est ridicule notre protection vu ce qu'on paye en cotisation.

J'ai taux de cotisation pour vente 13 % en prestation service atelier 22-23 % Sachant qu'en micro-entreprise, on a réduction pour impôt, mais on ne déduit rien de tout ce qu'on achète. Moi ça va mais beaucoup changent de statut.

On a le syndrome de l'imposeur quand on est autodidacte. On n'assume pas ce qu'on est, on n'ose pas mettre les prix réels pour avoir CA, on ne vend pas assez cher ! J'ai appris à mettre le juste prix. Mais je n'ai pas envie d'évoluer, mais envie de continuer oui, tant que j'ai la foi et la passion, que je m'amuse, Mon stock est tendu, à flux tendus.

Plus de conseil (faut aller les trouver) par rapport aux réglementations, maroquinerie textile, j'étais allée à la chambre des métiers, et sur un marché une nana vient me voir... qui me dit que l'étiquette de composition est obligatoire. Le soir je rentre je tape sur google, j'appelle DGCCRF de Chambéry le lundi. Qui me dit que c'est obligatoire. Elle m'envoie l'article de loi de 30 pages... et en fait, elle a tout faux, mais je comprends ça après une semaine de recherche. Je reçois régulièrement des articles de la CMA, modification des articles de loi, j'épluche. Si on a un contrôle sur un marché, c'est sur nous que ça tombe. On se renseigne mais on n'est pas des juristes. Un micro-entrepreneur a besoin de se sentir soutenu, on est largué dans la nature en fait. On a un statut qu'on nous autorise à avoir. La chambre des métiers et artisanat top ici : on peut avoir rendez-vous avec eux.

On devrait être plus soutenus par l'Etat, les impôts et l'URSSAF qui nous renseignent mal. La cotisation foncière des entreprises, faut que je m'en occupe. J'ai le même état qu'une copine, qui fait comme moi et elle ne paye pas la CFE, il est où le problème ?

Mais selon l'employé sur qui on tombe, où on habite c'est pas la même règle, les nanas dans l'administration elles sont perdues. Je fais un courrier chaque année pour dire non, mais faut que je me déplace ... du coup je ne le fais pas.

Classe 2 : 8% des AE Des salariés du public

Une activité secondaire ou un complément de revenus

Les caractéristiques de ces AE :

- Cette classe est uniquement composée d'anciens salariés du secteur public (100%, + 91 pts)
- **Dans les deux-tiers des cas il s'agit d'une activité secondaire (62% + 22 pts)**
- Dans près d'un cas sur deux (44%) l'activité a été créée **pour gagner plus** que dans le précédent emploi ou pour arrondir ses fins de mois (+ 11 pts)
- 78% n'ont **pas suivi de formation à la création d'entreprise** (+ 6 pts)
- Plus des deux tiers (69% n'ont pas bénéficié d'aides financières à la création d'entreprise (+ 21 pts)

• **Principaux secteurs** (par ordre décroissant et *représentant plus la moitié des AE*) :

- *Autres services personnels*
- *Enseignement*
- *Arts, spectacles et autres activités récréatives*
- *Industrie*
- *Autres services de santé*

Description de l'autoentrepreneur et de son activité

- Contrairement à la classe précédente, les AE de celle-ci **sont plus souvent qu'en moyenne des femmes** (+ 7 pts). La moitié d'entre eux se déclarent toujours en emploi au moment de l'enquête, travaillant notamment dans la fonction publique.
- Concernant leur groupe professionnel, les professions libérales sont légèrement plus présentes dans ce groupe qu'en moyenne mais reste minoritaire (15%).
- Le chiffre d'affaires de ces AE est plus rarement connu, un tiers d'entre eux ne l'ayant pas renseigné. Pour ceux qui ont renseigné un montant, ce dernier est généralement plus faible que la moyenne.
- Les plateformes numériques sont utilisées par près de 4 AE sur 10 de ce groupe mais pour un tiers il ne s'agit pas du seul moyen de proposer leurs services ou produits.

Le choix du statut d'AE et le vécu

- Ces AE connaissent peu les différents autres statuts d'entrepreneur **et ont rarement été accompagnés qu'il s'agisse d'aide financière ou de conseils**. Un quart d'entre eux ont bénéficié de l'ACRE (- 17 pts).
- Pour eux, la création d'une entreprise est plus souvent **une « opportunité**. Elle fait plus souvent pour l'ensemble des AE, suite à une **rencontre inspirante** (+ 7 pts) ou à l'approche de la retraite (+ 7 pts).
- Pour développer leur entreprise, ces AE souhaiteraient davantage améliorer leur communication (+ 9 pts).

La protection sociale

- Plus de 4 AE de ce groupe sur 10 estiment que la protection sociale obligatoire **est rarement suffisante**, au global se sont plus des trois quarts qui pensent qu'elle ne l'est pas (rarement suffisante voire insuffisante). **Un quart d'entre eux a par ailleurs souscrit à un régime de prévoyance complémentaire**.
- Le motif de non-souscription aux différents contrats de protection santé est plus souvent pour ces AE que pour la moyenne, l'absence de besoin qui est mentionné dans des proportions assez proches à celles observées pour le coût.

Les besoins et accompagnements

- Parmi les différents accompagnements ou conseils possibles, les modalités retenues par ces AE ne diffèrent pas de celles observées en moyenne. Il en est de même pour les besoins pour le soutien et le développement de leur projet.

Avantages /inconvénients

- Concernant les avantages du statut d'AE, ceux-ci mentionnent plus souvent le possible cumul avec d'autres statuts (+ 6 pts) **ainsi que la possibilité d'opter pour le versement libératoire (+ 7 pts)**
- L'exposition à l'instabilité de la conjoncture économique ainsi que les difficultés à connaître la législation et les obligations réglementaires sont davantage retenus comme inconvénients pas ces auto-entrepreneurs.

L'emploi public, sécurisation du projet d'entrepreneuriat

Naissa, 37 ans, célibataire sans enfant, AE depuis 2022, en conservant son emploi durant 2 ans, coach thérapeute. Expérience d'une couveuse d'entreprise, réalise une étude de marché et un business plan avec la BGE. Changement de statut en 2024, EURL.

J'ai fait mon master en emploi, j'ai fait de la formation, de l'enseignement, je me suis interrogée sur le salariat. J'ai mis du temps à accepter un CDI. Je ne me sentais pas libre. J'ai regardé sur les réseaux sociaux, j'ai participé à pas mal d'ateliers avec la CCI, des associations qui accompagnaient les AE. Un soir, j'ai cherché info et j'ai trouvé le site de la BGE et j'ai eu un accompagnement avec eux. J'ai intégré une couveuse aussi, très intéressant. J'ai rencontré d'autres entrepreneurs via la couveuse.

J'ai commencé mon activité en parallèle de mon emploi salarié. Au fur et à mesure, quand j'ai vu que je facturais mes premiers clients, j'ai diminué mon temps de travail pendant 2 ans. En fait ce qui a vraiment précipité les choses c'est le confinement ; vu que je suis dans la thérapie, le coaching, l'accompagnement, il y a eu beaucoup de séquences.

Au début de l'activité, j'avais peur d'avoir plus de taxes et impôts à payer. Accompagnée sur le fait que s'il n'y a pas de CA, pas de taxes, ça m'a rassurée. J'ai changé de statut en 2024, je suis en EURL. J'ai changé de statut parce que j'étais à temps plein sur mon entreprise, pas mal de déplacements, plein de frais avancés et pas remboursés, donc pas rentables. EURL plus intéressant par rapport prix charges, au fait que je sois toute seule, à mes objectifs. J'ai travaillé avec des gens qui ont travaillé pour moi. Le montant de mes charges était trop important. J'ai échangé avec amie entrepreneuse, elle m'a donné les coordonnées de sa comptable. J'ai hésité EURL et SAS. Et c'est son comptable qui a pu me renseigner. Je n'ai pas pensé à l'Urssaf sur ce sujet.

Je sais pas trop ce qu'ils auraient pu m'apporter parce que par ex CFE, j'ai envoyé mail pour demander comment ça fonctionnait, personne n'était en mesure de me donner une réponse. Le site est très obsolète, c'est complexe, j'y comprends rien du tout, pourtant internet et outils digitaux, pas de soucis, ils m'ont répondu mais je voulais avoir un échange téléphonique au moins. Quand j'étais en AE, pas de comptable j'allais chercher infos à droite à gauche, le premier interlocuteur, c'est l'URSSAF, mais quand on envoie un mail l'info est pas claire. Je n'ai toujours pas compris... on me parle d'un tutoriel, c'est une bible, pas moderne.

La protection sociale, c'est pas quelque chose qui me préoccupe, du fait de mon âge, j'ai pas d'enfants. C'est pas que je m'en fous mais un petit peu quand même. J'ai de la famille, des sous de côté. Si je suis malade, je trouverai un moyen de faire. J'ai pas fait de prêt, de crédit, j'ai tout mis de côté et je me suis servi de mes économies.

En AE, je gagnais beaucoup mieux mais les impôts 23 % et pas de TVA à payer. Sur un trimestre je pouvais faire rentrer 8000 euros et je payais 2000 euros et c'est tout. En EURL c'est encore un peu délicat, plus difficile de dégager des revenus.

Clairement en termes de charges à déduire, c'est beaucoup plus intéressant côté charges. Donc c'est intéressant. J'ai pris quelqu'un qui gère mes réseaux sociaux, j'ai pris une assistance sur la gestion de projet.

Je regrette pas mais faut que je patiente pour rééquilibrer le tout. Au début c'est bizarre, l'AE, c'est facile, mais l'EURL c'est comme passer de la primaire à la faculté : il va falloir bosser pour sécuriser les revenus.

Classe 3 : 10% des AE Des étudiants ou retraités

Les caractéristiques de ces AE :

- Cette classe est uniquement composée d'inactifs (étudiants ou retraités) au moment de la création d'entreprise (100%, + 88 pts)
- Dans un cas sur cinq, il s'agit d'une **activité principale tout en ayant une activité salariée en parallèle** (21%, + 5 pts)
- Tous connaissent le secteur le secteur d'activité, plus de la moitié sans y avoir travaillé (55%) (+ 18 pts).
- **Un quart (25%) ont créé leur activité suite à la proposition d'une entreprise (une prestation plutôt qu'un contrat)** (+ 12 pts)
- Ils sont proportionnellement moins nombreux à avoir réalisé une étude de marché (15%, - 8 pts), suivi une formation à la création d'entreprise (14%, - 14 pts), ou encore bénéficié d'un accompagnement (56%, - 8 pts)
- Ils sont également proportionnellement moins nombreux à avoir mobilisé leurs fonds propres (29%, - 13 pts)
- A peine un quart prévoient de faire évoluer leur entreprise (28%, - 8 pts)

Principaux secteurs (par ordre décroissant et *représentant plus la moitié des AE*) :

- *Autres activités scientifiques et techniques*
- *Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion*
- *Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie*
- *Enseignement*
- *Arts, spectacles et autres activités récréatives*
- *Informatique, information et communication*

Description de l'autoentrepreneur et de son activité

- 70% des auto-entrepreneurs de ce groupe sont des **femmes (+ 10 pts)**. Ces AE sont par ailleurs plus souvent qu'en moyenne des jeunes de moins de 25 ans (36%, + 29 pts) ou des individus de plus de 65 ans (13%, + 8 pts). L'activité est relativement récente, la moitié d'entre eux l'a créé depuis moins de 2 ans (+ 8 pts)
- Autre particularité de ce profil, ces AE vivent dans des **grandes agglomérations** ou dans l'agglomération parisienne (61%, + 10 pts), **sont plus diplômés** que la moyenne (en lien probable avec la proportion d'étudiants), et célibataires.
- Plus de la moitié d'entre exercent une activité de **profession libérale soit réglementée (+ 5 pts) soit non réglementée (+ 11 pts)**
- Le chiffre d'affaires ne diffère pas de la moyenne : parmi ceux ayant renseigné un montant, la moitié ont déclaré une somme inférieure à 10 000€.
- 15% ont recours **uniquement** aux plateformes numériques pour proposer leurs services ou produits à la vente.

Le choix du statut d'AE et le vécu

- Leur connaissance des autres statuts juridiques est similaire à la moyenne. Ils avaient cependant rarement envisagé un autre statut.
- Pour plus de la moitié de ces AE, **la mise en place du projet a été rapide**, prenant moins de 6 mois. Pour ce groupe, les déclencheurs du projet sont plus souvent une rencontre inspirante ainsi qu'une proposition de mission de la part d'un ancien employeur. **Ils cherchent d'ailleurs plus rarement que les autres AE à trouver de nouveaux clients.**

La protection sociale

- **La protection sociale obligatoire est jugée suffisante** la plupart du temps (32%, + 9 pts). Ces AE mentionnent plus souvent être suffisamment protégés pour l'ensemble des risques proposés (retraite, maladie, grossesse, invalidité,...)
- L'absence de besoin explique plus souvent pour ce groupe que pour l'ensemble des AE, la non mise en place d'une couverture.

Les besoins et accompagnements

- Ces AE sont légèrement plus nombreux à ne mentionner aucun besoin pour le soutien et le développement de leur projet et retiennent aussi plus rarement avoir besoin de davantage de clients.
- En cas de problèmes font plus souvent appel à de l'aide à des proches (hors conjoint), mais aussi aux Urssaf ou se tournent vers les réseaux sociaux ou internet.

Avantages /inconvénients

- L'impression de mener sa vie comme on l'entend est mentionné comme source de satisfaction liée à l'activité entrepreneuriale par près de la moitié de ces AE, il s'agit alors de la première source de satisfaction pour eux.
- Avantage du statut d'AE : la facilité d'immatriculation est plus souvent retenue comme avantage sur statut d'AE par les individus de ce groupe.

Classe 4 : 5% des AE

Des entrepreneurs expérimentés

Les caractéristiques de ces AE :

- Tous les AE de cette classe étaient **déjà à leur compte avant la création de leur AE** (+ 5 pts)
- Les trois-quarts, **connaissaient déjà le secteur pour y avoir travaillé** (69%, + 16 pts)
- La création d'activité est moins souvent motivée par le souhait de prendre en main son destin professionnel (25%, - 11 pts)
- La grande majorité **n'a bénéficié d'aucune aide financière à la création d'entreprise** (81%, - 33 pts)
- Les trois-quarts **ne souhaitent pas faire évoluer leur entreprise** (74%, + 9 pts)

Principaux secteurs (par ordre décroissant et *représentant plus la moitié des AE*) :

- *BTP travaux de finition*
- *Coiffure et soins du corps*
- *Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion*
- *Autres services personnels*
- *Informatique, information et communication*
- *Industrie*
- *Arts, spectacles et autres activités récréatives*

Description de l'autoentrepreneur et de son activité

- Cette classe est composée **en majorité d'hommes**. Il s'agit de la seule classe dans laquelle ils sont majoritaires. Les AE de ce groupe sont par ailleurs plus **âgés que la moyenne**, les deux tiers ayant plus de 45 ans.
- Ces AE sont **moins diplômés** que la moyenne, un tiers ont un niveau de diplôme inférieur au bac
- Le chiffre d'affaires déclarés par ces AE est légèrement supérieur à la moyenne : pour les deux tiers des AE ayant renseigné un montant, ce dernier est supérieur à 10 000€ (57% sur l'ensemble)
- Le recours aux plateformes pour la vente de leurs services ou produits est peu habituel pour ces AE, moins d'un sur cinq les utilise.

Le choix du statut d'AE et le vécu

- En termes d'accompagnement au projet, ces AE **ont plus souvent qu'en moyenne été accompagnés par les Urssaf** (+ 10 pts) ou par un expert-comptable (+ 9 pts).
- Si la création de leur entreprise est en premier lieu un choix, **il s'agit pour plus d'un tiers d'une nécessité économique** (+ 16 pts).
- Le projet a été rapide à mettre en place prenant moins de 6 mois pour près de deux tiers de AE de ce groupe.
- Au-delà de trouver de nouveaux clients, les AE de cette classe se projettent peu dans l'avenir et ne prévoit pas de développer leur entreprise dans un domaine particulier.

La protection sociale

- Concernant la protection sociale obligatoire, les réponses des AE de ce groupe ne se distinguent pas de la moyenne.
- La non mise en place de couverture s'explique le plus souvent par le coût de cette dernière en particulier pour le régime de prévoyance complémentaire, l'assurance retraite complémentaire et l'assurance contre le risque d'AT/MP

Les besoins et accompagnements

- Concernant les accompagnements et conseils ainsi que **les besoins pour soutenir et développer l'activité**, les AE de ce groupe ne présentent pas de spécificité par rapport à la moyenne.
- En cas de problèmes les AE de cette classe font plus souvent appel que les autres AE **à des soutiens spécialisés** comme (même si cela peut être rarement) une banque, un avocat ou un juriste, un expert-comptable mais aussi aux services publics ou à un mentor.

Avantages /inconvénients

- L'indépendance des décisions est mentionnée comme principal avantage de l'entrepreneuriat par la moitié des AE de ce groupe
- La simplification des obligations comptables et la simplicité du calcul des charges sociales sont plus souvent retenues comme avantages du statut d'AE

Un statut d'équilibre

Antoine, 44 ans, divorcé, 2 filles de 8 et 14 ans, sous traitant en menuiserie, un seul client, expérience familiale de l'entrepreneuriat, AE depuis 15 ans.

« Mon père part à la retraite en 2012. J'avais des annuités pour être créateur d'entreprise. J'avais les 5 ans de formation chez un professionnel. J'avais déjà mon boulot, j'étais déjà indépendant en étant salarié de mon entreprise. On travaillait pour le même magasin. C'est la même activité, la même chose pose cuisine pour de grandes enseignes. Ce que je faisais avec mon père. »

« Ça fait 15 ans que je fais le même chiffre d'affaires, je fais exprès pour pas dépasser pour ne pas aller en SARL, je voulais pas revenir à un truc comme avec mon père, un comptable, un bilan, des factures, des tickets de caisse, moi j'y ai pas vu mon intérêt moi tout seul... sauf si pour gagner 5-10 000 euros de plus mais non, moi je fais une pose par semaine mais je peux pas faire plus. Ça vaut pas le coup.

« Financièrement, j'ai passé une année très très difficile, je l'ai extrêmement en travers de la gorge, descente aux enfers, année de merde... auj ... en janvier févr mars j'ai presque pas travaillé, je me suis retrouvé au RSA sur 2 mois...y'a eu un cap, je me suis vu sortir la tête de l'eau, le travail repart un peu. Le CA me suffit pour vivre, dans l'idée où on a jamais été trop gourmand sur ce qu'on a voulu acheter. »

« Je sais rien, on sait pas quels droits on a. On paye trois fois plus cher d'assurance décennale
En termes de sécu, c'est que nenni. On a toujours entendu dire, il faut s'arrêter 6 mois pour avoir 1 mois de remboursé par la sécu si bon chiffre d'affaires. Moi je suis quelqu'un de sérieux. Mon banquier m'a dit que j'étais un AE sérieux, on le voit dans vos chiffres, mais sous entendu que d'autres ne déclaraient pas tout. moi je déclare tout...

Antoine est assez mal informé sur sa couverture sociale, il se sent seul et peu aidé. Il revient à plusieurs reprises sur les inégalités entre l'AE et les salariés sur la sécurité sociale. Il ne peut pas se mettre en arrêt, va travailler avec la fièvre et trouve cela injuste. « Y'aurait un besoin sur la sécu, que l'AE soit plus aidé, qu'on soit comme un salarié, je vois pas pourquoi on l'est pas ».

« Mais au niveau des banques, on paye 25 % à l'URSSAF et après on est défalqué de 50 % de nos impôts sur le revenu. Du coup les banques voient que je ne gagne même pas un smic, donc pour faire crédit c'est compliqué. Aujourd'hui je suis séparé, je peux pas faire de crédit. Ma femme a 2000 euros sur sa fiche de paye gagne plus, alors que sur l'année je ramène 1 500 euros par mois. »

« J'ai une mutuelle pour l'année mais j'ai pas d'assurance revenu, pas de prévoyance, pas d'assurance retraite, pas de maintien de salaire, tout ça, je peux pas me le permettre en fait. C'est trop cher pour moi. C'est de l'argent que je peux pas mettre tous les mois, je peux pas me faire d'épargne. »

« C'est du salarié déguisé parce que je travaille à 99 % pour eux. j'ai un contrat de non exclusivité pour eux. je pourrais ...ils n'embauchent pas ? Non, parce qu'un salarié à des horaires, nous on a pas d'horaires, si à 5h j'ai encore les poignets à poser, je fais, on revient pas le lendemain. Vous regardez les cuisinistes, c'est des artisans comme moi. »

« C'est l'impôt libérateur ou non libérateur, super compliqué pour trouver l'impôt. Je sais pas, je comprends pas à quoi ça représente. C'est tellement vague. BNC ou BIC je crois. C'est les 2,5 % de TVA que je paye pas au trimestre et qui est répercuté sur la déclaration annuelle. Je paie pas l'impôt libérateur » « Moi ils me servent à rien l'URSSAF à part pour payer mes impôts

Classe 7 : 34% des AE

Des anciens salariés en quête d'autonomie

Les caractéristiques de ces AE :

- Cette classe est constituée pour moitié d'anciens salariés du secteur privé (50%, + 2 pts), **les demandeurs d'emploi** sont particulièrement surreprésentés (46%, + 23 pts)
- **Les deux tiers d'entre eux sont uniquement AE** (65%, + 21 pts)
- La création d'activité est principalement motivée **par le souhait de prendre en main son destin professionnel** (57%, + 21 pts), et le **refus de se soumettre à une hiérarchie** (40%, + 12 pts)
- Près de la moitié (45%) connaissaient le secteur sans y avoir travaillé jusque-là (+ 8 pts).
- Ils sont proportionnellement **plus nombreux à avoir réalisé une étude de marché** (39%, + 16 pts), **suivi une formation à la création d'entreprise** (50%, + 22 pts), bénéficié d'un accompagnement, plus de la moitié a d'ailleurs bénéficié de **plusieurs accompagnements** (53%, + 21 pts)
- La grande majorité d'entre eux ont bénéficié d'une **aide financière à la création d'entreprise** (81% + 29 pts), et près de la moitié ont mobilisé des fonds propres (58%, + 16 pts)
- **La moitié collaborent avec d'autres auto-entrepreneurs** (50%, + 9 pts)
- **Les AE de cette classe se montrent plus ambitieux, 44% prévoient de faire évoluer leur entreprise** (+ 9 pts)

Principaux secteurs (représentant plus la moitié des AE ou au moins 5% des répondants) :

- *BTP travaux de finition*
- *Autres services personnels*
- *Industrie*
- *Coiffure et soins du corps*
- *Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion*
- *Autres activités de service administratif et de soutien*
- *Autres activités scientifiques et techniques*
- *BTP gros-œuvre*

Description de l'autoentrepreneur et de son activité

- **Les femmes** sont majoritaires dans ce groupe et légèrement surreprésentées par rapport à la moyenne. Les AE de cette classe sont le plus souvent de l'âge des actifs (entre 25 et 55 ans).
- Un peu plus de 4 AE sur 10 de ce groupe sont des artisans (35% dans l'ensemble).
- **Le chiffre d'affaires déclaré dans l'enquête, est supérieur à celui des autres auto-entrepreneurs, dépassant plus souvent 27000€.**
- Le recours aux plateformes numériques est fréquent mais pour 33% ce recours n'est pas leur seul moyen pour proposer leurs services ou produits

Le choix du statut d'AE et le vécu

- **Leur connaissance des différentes formes juridiques d'entreprise est meilleure** que celle des autres AE. En particulier, l'entreprise individuelle, la SARL, l'EUURL et la SASU sont mieux connues. Ils ont par ailleurs plus souvent envisagé un autre statut notamment celui d'entreprise individuelle bien que cela ne concerne qu'une petite partie de ces AE.
- Ils ont bénéficié de **nombreux appuis** pour réaliser leur projet et en particulier d'une chambre de commerce, d'industrie, d'artisanat ou des métiers, de Pôle Emploi ou encore d'un réseau d'accompagnement à la création d'entreprise. Ils ont aussi plus souvent mobilisé des aides financières **comme l'ACRE ou le maintien de l'ARE** (la moitié était demandeur d'emploi au moment de la création).
- Pour ces auto-entrepreneurs, entreprendre est clairement un choix, pour certains il s'agit d'un souhait de changer de secteur de se reconverter. L'élément déclencheur est plus souvent que pour les autres AE, un événement professionnel (comme un licenciement ou une mobilité) ou un événement personnel (déménagement, mariage, décès,...).
- **Ils prévoient de développer leurs activités autour de plusieurs axes** (nouveaux clients, nouveaux produits ou services, la communication,...) et envisagent de se regrouper pour un tiers d'entre eux (31%, + 7 pts)

La protection sociale

- Les AE de cette classe estiment encore plus rarement être suffisamment protégés pour les risques en lien avec une obligation de stopper l'activité : retraite, invalidité, perte d'activité, accidents du travail ainsi qu'en cas de maladie.
- Ils ont souvent mis en place des protections complémentaires à la couverture obligatoire et si ce n'est pas le cas, c'est en raison du coût de ces couvertures qui est trop important.
- Les AE de ce groupe, **sont favorables à la mise en place d'une cotisation minimale** pour garantir un niveau minimal de droits en cas de CA nul ou faible (rappelons qu'ils ont plus rarement qu'en moyenne un CA nul ou faible).

Les besoins et accompagnements

- Parmi une liste d'accompagnement à la création d'activité, les AE de ce groupe retiennent plus fréquemment que les autres une formation à la création et à la gestion d'entreprise ou encore.
- Concernant leurs besoins, ils souhaiteraient avoir suffisamment de clients mais aussi plus souvent que la moyenne une couverture sociale qui réponde davantage à leurs besoins.
- En cas de difficultés, les AE de cette classe sollicitent des interlocuteurs variés notamment les proches, les services publics, un autre entrepreneur, un mentor ou un réseau d'accompagnement,...

Avantages /inconvénients

- **Le manque de protection sociale et pour près de la moitié de ces AE un inconvénient de l'entrepreneuriat.** Il s'agit aussi du principal inconvénient retenu concernant le statut d'AE avec les cotisations payées sur la base du CA et non du bénéfice
- La conciliation vie professionnelle et vie personnelle (ainsi que le sentiment de réussite constituent les principaux avantages de l'entrepreneuriat
- Les avantages du statut d'AE concernent essentiellement la simplicité du statut qu'il s'agisse de la simplification des obligations comptables, ou une gestion quotidienne simplifiée.

Une bifurcation réfléchie, facilitée par l'expérience mais peu accompagnée

Josée, 54 ans, mariée à un vigneron a deux enfants étudiants de 20 ans et 16 ans. Diplômée en 1995 d'une école supérieure de commerce. Elle a monté une offre de formation à la pratique de l'anglais pour tous publics. Son CA en constante augmentation est de 50 000 euros en 2023.

Je sens que j'ai la fibre, je suis avec mes amies anglo saxonnes pour savoir comment les intéresser en classe... elles me faisaient remarquer que j'étais pédagogue. J'y allais le lundi après-midi mon seul jour de congé. Enthousiaste, je me suis fait confiance alors que j'ai toujours douté de mes capacités. Et un jour j'ai appelé mon papa, c'est lui qui m'a guidée en me rappelant que c'est ce que je voulais faire à 12 ans ! »

« Pour le statut, comme je n'étais pas sûre d'atteindre des CA mirobolants au départ, j'en avais parlé avec mon expert-comptable, elle m'avait conseillé le statut d'AE. Comme je travaille seule, compliqué de dépasser 72 000 euros de CA et je n'avais de capital de départ »

« J'ai créé l'association pour des cours un peu plus ludique et l'AE pour faire ma formation pour adulte. Conseil de mon expert-comptable parce que pas les mêmes codes APE. Sinon il aurait fallu faire un autre statut d'AE. Au final, j'ai été mal enregistrée, mauvais code APE. J'ai eu des silences de la part de l'URSSAF. J'avais des questions sur l'optimisation juridique, sur des conseils en matière de fiscalité, de formation mais l'URSSAF pas là. J'ai des vignerons autour de moi qui cotisent à Vivea, qui m'avaient conseillé à l'époque. J'ai eu des accompagnements un petit peu comme ça, mais pas d'instance gouvernementale. Ça m'aurait évité de perdre du temps, de gagner du temps. »

« Après pour avoir ma déclaration d'activité, j'avais besoin de mon numéro d'activité. Une cliente m'avait dit que l'Agefos voulait mon numéro d'activité. C'est par les clients que j'ai appris les choses au fur et à mesure. Sur l'administratif. Je suis tombée sur des bonnes personnes. »

« J'ai mon centre de formation. J'ai deux grandes salles, j'ai mon local. J'inclus dans le prix tous les frais parce que pas déductible » Je ne changerai de statut et sauterais le pas que si mon CA augmente. Je ne sais pas de quoi demain sera fait, j'ai 6 à 7 mois de visibilité. Et puis avec la réforme du CPF, la participation de 100 euros»

« Les entrepreneurs sont oubliés aujourd'hui, on est des forces vives, on se lève le matin et on se couche tard le soir. Quand on aime on ne compte pas. Baliser les projections, pour voir d'ici 4 à 5 ans, tant de CA donc tant à dédier sur la prévoyance, la retraite, c'est ça un accompagnement. C'est ce que je faisais à la banque. Bâtir davantage autour de soi même, pas que sur l'entreprise et CA et rentabilité. Autour de la personne, de l'homme clé et de la femme clé. »

Elle déplore le manque d'accompagnement au démarrage de son projet. Elle n'a plus de besoin aujourd'hui, elle s'est débrouillée seule. Mais pour les futurs entrepreneurs, elle imagine besoin un interlocuteur dédié Urssaf par zone pour du conseil sur l'activité. Mais également sur la prévoyance, la sécurité sociale, la mutuelle, la retraite,

« On n'y pense pas. On pense à gagner de l'argent. Il faut du conseil pour sortir la tête du guidon ». Pour anticiper la part des revenus à mettre de côté pour les cotisations sociales mais également pour toute la couverture sociale. Accompagner sur la personne, pas que sur la fiscalité avec la fiche d'impôt. »

« Quand on est AE c'est un peu la traversée du désert, en SARL, on est accompagné par le centre de gestion ou l'expert c'est obligé »

Classe 5 : 8% des AE

Des actifs en reconversion

Les caractéristiques de ces AE :

- Concernant leur activité professionnelle au moment de la création d'activité, les AE de ce groupe se distinguent peu de la moyenne : plus de la moitié de cette classe étaient salariés du privé et une proportion non négligeable étaient demandeurs d'emploi.
- Au moment de la création d'activité **aucun ne connaissait le secteur**
- La création d'entreprise s'est plus rarement faite en raison d'un souhait de prendre en main son destin (29%, - 7 pts), **il s'agissait davantage d'un souhait de changer de secteur, se reconverter pour un quart d'entre eux (+ 7 pts)**
- **Un tiers a réalisé une étude de marché (30%, + 7 pts)**
- Ils ne se distinguent pas de la moyenne sur les autres questions

De manière générale, ces auto-entrepreneurs, se distinguent peu de la moyenne. Les quelques différences notables sont présentées dans les points suivants.

Principaux secteurs (représentant plus la moitié des AE ou au moins 5% des répondants) :

- *Industrie*
- *Activités immobilières*
- *Activités de poste et de courrier*
- *Commerce de gros, intermédiaires du commerce*
- *Enseignement*
- *Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs*

Description de l'auto-entrepreneur et de son activité

- Près de la moitié des auto-entrepreneurs de cette classe sont **des commerçants** ce qui est nettement plus fréquent que parmi l'ensemble des auto-entrepreneurs (+ 21 pts).
- La proportion de professions libérales (réglementées ou non) parmi ce groupe est faible représentant moins d'un AE sur cinq.
- Ces AE sont **moins diplômés** que la moyenne : un tiers ont un niveau de diplôme inférieur au bac (+ 12 pts)
- Parmi les AE ayant renseigné un chiffre d'affaires, le montant déclaré est légèrement plus faible que la moyenne, la moitié l'ayant estimé à moins de 10 000 € (43% en moyenne).
- Le **recours aux plateformes** pour proposer leurs services ou produits est **fréquent**, plus de 4 AE sur 10 y ayant recours. 17% passent même uniquement par ces plateformes.

Le choix du statut d'AE et le vécu

- Ces AE ne se distinguent pas de la moyenne concernant leur connaissance des différents autres statuts juridiques.
- **Une rencontre inspirante** est le premier élément déclencheur du projet suivi par un évènement professionnel. Ces déclencheurs ne sont toutefois pas plus souvent mentionnés par ces AE qu'en moyenne.
- Comme les autres AE, ils souhaitent se développer en trouvant de nouveaux clients.

La protection sociale

- Comme les autres AE, ceux de ce groupe estiment que la protection sociale obligatoire n'est pas suffisante et comme eux, ils ont souvent mis en place a minima une complémentaire santé.
- Le coût est un frein important à la mise en place des différentes couvertures notamment en ce qui concerne la prévoyance complémentaire.

Les besoins et accompagnements

- Bien que cela concerne peu d'AE (moins d'un sur cinq), les individus de ce groupe on plus souvent répondu n'être intéressés par aucun des accompagnements ou conseils proposés.

Avantages /inconvénients

- Enfin, plus souvent que les autres AE, ceux de ce groupe ne voit aucun inconvénient au statut d'AE (même si la proportion reste faible)

Un besoin d'orientation et de conseil

Dans le choix du statut, l'embauche, le respect de la réglementation, de la couverture sociale

Cécile, 44 ans, mariée, 4 enfants, après une activité salariée dans la boulangerie, installe une friagerie à la frontière belge, accompagnée par un centre de formation pour le lancement administratif de son activité, elle déplore le manque d'accompagnement global du projet, de l'entrepreneur. Elle souhaite changer de statut pour embaucher.

J'avais un terrain je me suis installée dessus. Je voulais m'installer à mon propre compte avant à mon ancien domicile, ouvrir un point chaud. Ça ne s'est pas fait parce que financièrement c'était compliqué et pas accessible localement non plus. J'ai racheté une maison, on s'est installés, on a trouvé cette idée là, et installer une friagerie. Deux années de réflexion avec mon conjoint. Je voulais éviter de retravailler pour quelqu'un d'autre, être à son propre compte, plus de responsabilité de soi-même et être auprès de ma famille.

L'AE pour débiter, c'était bien pour voir si le projet allait bien marcher.

Actuellement je désire changer de statut mais je ne sais pas vers lequel me diriger.

Toujours au niveau des avantages fiscaux, sociaux. (Pourquoi changer ?) C'est pour le personnel, pour embaucher du personnel ; comme ça prend de l'ampleur, c'est difficile, je suis même obligée de refuser. Donc je perds déjà. Eet Je voudrais faire en famille. 1-2 personnes en plus j'ai besoin, plutôt mes enfants majeurs.

« J'ai payé pour dire d'être suivie. Ils ont fait tous les papiers. Ça, de ce côté-là, franchement, à ce niveau-là, je n'aurais pas su me débrouiller moi-même parce que c'est vrai que les papiers, c'était pas explicite à remplir ». Elle fait également une formation sur l'hygiène à ce moment-là.

Son CA tourne autour de 1500-2000 euros par semaine et souhaite changer de statut juridique afin de pouvoir embaucher un de ses enfants au moins pour l'aider (il lui manque une à deux personnes) et pour pouvoir avoir un comptable qui s'occupe de tout. Elle tente d'aller chercher de l'aide et laisse des messages auprès de plusieurs organismes (ADIE, CMA, URSSAF) mais les deux premières ne la re-contacteront pas et son rendez-vous avec l'URSSAF a été décevant. Elle aurait besoin d'être accompagnée. Selon elle, l'URSSAF pourrait appeler une fois par an pour vérifier si tout va bien : **« Moi, je trouve qu'on devrait suivre peut-être pas tous les mois, bien sûr, mais au moins une fois...**

Je sais qu'il y a énormément de dossiers, mais au moins appeler une fois par an ou tous les six mois pour voir comment ça se passe, avoir des renseignements, si jamais on avait des questions. Être beaucoup plus suivi, en fait. C'est vraiment faire le point pour voir du début jusqu'à la fin, comment ça se passe, si on est bien assuré, si on gère bien, si... C'est vrai que c'est peut-être contraignant, mais un suivi global, en fait. Au moins une fois par an... Pour faire le point et pour mettre à jour les dossiers, s'il y a un changement, si on a oublié de faire un changement quelque part. C'est vrai que ce serait bien ».

*Pour le statut, il faut voir ce qui est plus avantageux, voir ce qui est possible. Il y a des Infos sur internet, **mais pas explicites pour moi, c'est des démos sur lesquelles je comprends pas vraiment***

Je m'étais rapprochée de l'ADIE, mais ils m'ont pas recontactée. Je vais pas les harceler.

J'avais vu sur internet également qu'il y avait des autres asso, mais je trouve pas le temps d'y aller.

J'ai télé à l'URSSAF pour avoir des renseignements, mais ils ont pas su me renseigner alors qu'ils ont tous les éléments, mon CA notamment, ils devraient être un peu plus renseigné par rapport à ça également. Je suis allée, ils étaient venus sur la commune l'URSSAF Ils m'avaient dit que c'était mieux une SAS mais d'autres me disent une SARL Je suis vraiment dans le flou.

CMA qui s'occupe de tous les papiers des créateurs pour créer mon entreprise. J'avais fait ma formation chez eux, j'avais un conseiller. J'aurais pas su faire seule, ils ont tout rempli les papiers.

Je fais ma compta tout moi-même. Je m'étais renseignée pour avoir un comptable mais aucun ne voulait nous prendre. *Parce que pas grand-chose à remplir et que fiscalement pas grand-chose à déclarer donc ils prenaient pas AE. Moi je trouve pas du tout que c'est facilement gérable. J'avais personne pour m'expliquer comment faire.*

(Couverture sociale ?)

Ça va mais je suis pas plus renseignée que ça non plus mais moi je suis assurée co une salariée, je pense que je cotise pour la PE, pour la retraite... de ce côté-là, c'est simple. J'ai une mutuelle perso, la sécurité comme les salariés, comme une personne normale

AE bon statut pour commencer sur les 3 premières années, puis si ça évolue.

Bon début malgré que c'est beaucoup de gestion. Je voudrais avoir un comptable derrière qui gère les papiers, qui n'oublie rien, qui fait, qui pense à tout.

On fait ensemble l'administratif avec mon mari.

Classe 6 : 5% des AE

Les créations pour raison économique : les demandeurs d'emploi

Les caractéristiques de ces AE :

- Cette classe est composée **d'une majorité de demandeurs d'emploi (+ 30 pts)**
- L'activité a été créée pour **raison économique uniquement**
- **Il s'agit le plus souvent d'une activité principale mais qui est complétée par activité salarié à côté (+ 13 pts)**
- **Les AE de ce groupe ont souvent bénéficié d'un seul accompagnement (+ 11 pts)** ainsi que d'aide financière (+ 12 pts)
- La collaboration avec d'autres auto-entrepreneurs est rare (- 12 pts)

Principaux secteurs (représentant plus la moitié des AE ou au moins 5% des répondants) :

- *Autres activités scientifiques et techniques*
- *Activités de nettoyage*
- *Industrie*
- *Activités de poste et de courrier*
- *Arts, spectacles et autres activités récréatives*
- *Autres activités de service administratif et de soutien*
- *Autres services personnels*

Description de l'autoentrepreneur et de son activité

- Les auto-entrepreneurs de ce groupe vivent en majorité dans **de grandes agglomérations** ou l'agglomération parisienne (66%, + 15 pts)
- **Les professions libérales sont sur-représentées** parmi cette population regroupant un AE sur cinq.
- Parmi les AE ayant renseigné un chiffre d'affaires, le montant déclaré est légèrement plus élevé que la moyenne, les deux tiers l'estimant à plus de 27 000€ (57% en moyenne).
- Un tiers d'entre eux cumulent à la fois auto-entrepreneuriat et recherche d'emploi.

Le choix du statut d'AE et le vécu

- Ces AE **connaissent moins bien que les autres AE**, les différents statuts d'entrepreneur.
- La moitié d'entre eux ont bénéficié **de l'ACRE** pour créer leur entreprise.
- La création de leur entreprise était pour ce public une nécessité économique, notamment en raison de la fin des droits aux indemnités chômage
- Le projet a été rapide à mettre en place : pour plus de la six AE sur dix la mise en place du projet **a pris moins de 6 mois**

La protection sociale

- Comme les autres AE, ceux de ce groupe estiment que la protection sociale obligatoire n'est pas suffisante et comme eux, ils ont souvent mis en place a minima une complémentaire santé.
- Le cout est un frein important à la mise en place des différentes couvertures notamment en ce qui concerne la prévoyance complémentaire.

Les besoins et accompagnements

- **Un accompagnement financier ou matériel ainsi que l'accès à un réseau d'accompagnement intéresseraient davantage** ces AE que les autres. Avec l'accès à une formation à la création et à la gestion d'entreprise, ils constituent les principales demandes d'accompagnements jugées utiles par les AE de cette classe.

Avantages /inconvénients

- En ce qui concerne les inconvénients de l'activité entrepreneuriale comme du statut d'auto-entrepreneur, les AE de cette classe ne se distinguent pas de la moyenne (manque de protection sociale dans les deux cas, revenus aléatoire pour l'activité entrepreneuriale et cotisations payées sur la base du chiffre d'affaires pour le statut d'AE)
- Concernant les avantages du statut, ces AE mentionnent plus souvent l'absence d'un capital pour lancer l'activité ce qui est cohérent avec la situation économique précaire des ces AE au moment de la création d'activité.

Une précarité de l'activité et du statut difficilement vécue

Sandra a 44 ans, son conjoint est salarié à temps plein en CDI. Elle a un doctorat en cinéma depuis 6 mois. Elle est AE depuis 2012. Elle n'a jamais travaillé comme salariée, elle a été principalement intermittente du spectacle jusque 2012. CA entre 0 et 20 000 euros.

Depuis, « *je ne vis même pas avec un smic* », son chiffre d'affaires est parfois nul, avec des années sans travail, et au maximum, *elle a enregistré un CA autour de 20 000 euros*. Elle dit tenir grâce au salaire de son mari mais la situation devient critique aujourd'hui. Les deux dernières années, plusieurs aides post-covid les ont aidés à tenir. Ils vont devoir quitter Paris, qui est pourtant son lieu de travail de prédilection, puisqu'elle travaille principalement pour des musées. Elle n'arrive pas à trouver suffisamment de missions, n'arrive pas à se faire financer des formations, même dans le cadre du CPF (où les formations sont des formations non adaptées pour une mère de famille qui travaille, avec des formations longues, trop longues pour elle qui sort d'un doctorat et qui ne veut pas repartir sur des formations longues). Elle parle longuement de précarité.

Elle dit ne pas pouvoir prendre un emploi à temps partiel à côté, alimentaire, elle y a pensé mais se sent « trop diplômée », et, par ailleurs, son temps de travail, lorsqu'elle est en mission, ne lui permettrait pas d'avoir un autre emploi à côté.

Elle n'a jamais été accompagnée à aucun moment de son parcours d'AE. Elle cherche seule les informations. Les informations dont elle dispose quant à sa couverture sociale et ses droits sont disparates. « *Tout change tout le temps* ». Elle peine à trouver les infos et compare le statut à celui de stagiaire dans le monde du cinéma. Elle bénéficie de la mutuelle d'entreprise de son conjoint et a contracté une assurance pour sa retraite avec la banque, suite au décès de sa mère et à l'héritage reçu à l'occasion. Pour le reste, elle n'a pas de prévoyance, pas d'assurance contre le risque professionnel ou la perte d'activité. Elle n'a pas les moyens de les payer.

Les besoins identifiés par cette AE sont les suivants :

- Des cotisations pour la retraite qui soit flexibles et dépendantes de l'activité (si pas de revenus, pas de cotisations, si revenus, cotisations).
- Un accompagnement sur la formation et les dispositifs existants pour une mère de famille qui travaille (avec une enfant porteuse de handicap).

Sandra ne se projette pas sur la suite, elle ne veut pas. Elle vit au jour le jour.

« *On a l'impression qu'en tant qu'AE, on est la solution de facilité et du coup, au final ils nous rabattent énormément de choses avec « débrouillez-vous », les mic mac comptables, de scinder votre facture en 2, une en 2023 et une en 2024, c'est l'horreur (25') on cumule 3 ou 4 emplois, on est notre propre comptable, notre propre RH, l'administratif nous prend tellement de temps, et on fait ça gratuitement.* »

« *Les formations longues avec les enfants, comment on fait ?* »

« *Aucune prise en compte sur le fait d'être une femme dans la société, c'est statut qui nous est défavorable.* »

« *Je pose des questions un peu partout et j'attends de voir un peu qui peut me répondre.* »

« *Je trouve que ce statut il est surtout facile pour les gens qui nous emploient, on est pris en otage parce que ce n'est pas possible pour nous de bosser autrement. C'est vraiment la précarisation, je ne travaille qu'avec des stagiaires ou des services civiques ! on bosse pour des cacahuètes.* »

« *C'est un pansement l'AE.* »

« *Après ça dépend du métier que vous faites, c'est un énorme fourre-tout, ça dépend, des gens où c'est salariat déguisé.* »

« *La narration autour n'est pas du tout réaliste.* »

« *Être son propre patron, c'est diriger une PME, on n'est pas AE.* »

« *J'ai pris épargne avec ma banque pour ma retraite. Mais je sais que j'y pense même pas à la retraite, j'en aurais pas. je sais que j'aurais rien.* »

« *Toutes les assurances, c'est de la cotisation régulière, j'ai pas les moyens, j'ai des années où j'ai rien donc je peux pas cotiser moi !* »

« *La retraite à la banque, c'est pas mensuel, j'ai mis une épargne de base, et c'est annuel. Ce qui me permet de pouvoir anticiper un peu plus. C'est la banque qui me l'a proposé.* »

« *Je paye déjà 25% Urssaf, ça ampute notre facture. Si à la limite on payait une cotisation en plus, que sur ce qu'on gagne, pourquoi pas, mais si on doit payer qu'on gagne ou qu'on gagne pas, non. La vraie nouveauté, ça serait qu'on puisse payer que quand il y a une entrée d'argent.* »

11

Éléments de conclusion



Une demande d'accompagnement et de conseil

L'Urssaf en première ligne

Le statut d'auto-entrepreneur libère, démocratise l'entrepreneuriat. L'aventure entrepreneuriale à de multiples motivations. Elle est avant tout rendue possible par la souplesse du statut, sa simplicité, première raison de choix du statut d'AE. Les projets sont de nature très variée, les ressources des auto-entrepreneurs pour mener leur parcours à bien le sont tout autant. Emploi d'appoint pour certains, le statut permet une forme de **"sous-indépendance volontaire"** (Dares 2021), peu lucrative, rendue possible par le bénéfice d'autres supports économiques et sociaux (pensions de retraite, revenus du conjoint...) et plus à distance des formes d'emprise classiques du travail. **D'autres AE, ont plus de nécessité à se projeter en dehors "d'un ici et maintenant"**, ont le souhait, le besoin de projeter leur activité, unique, vers des perspectives plus sécurisées avec des enjeux de développement, de protection plus importants.

La typologie issue de nos travaux illustre bien cette diversité dans le statut et le parcours d'AE. Les catégories ne sont pas néanmoins étanches, avec la possibilité de basculer de l'une à l'autre dans la satisfaction de l'activité, dans les ambitions de déploiement et parfois la perspective d'opter pour un autre statut et ainsi acter l'entrepreneuriat.

Le besoin de guidance, de conseils personnalisés, voire de "coaching" est un point commun à l'ensemble des catégories d'AE, qui formulent toute.e.s le besoin d'être considéré.e.s dans leur démarche de création d'activité et accompagné.e.s dans la construction réglementaire, juridique et économique de leur projet. Les AE sont captés par l'immédiateté de leur situation, dans l'urgence de construire dans un environnement administratif complexe et non maîtrisé. Une construction essentiellement économique et très peu tournée vers le social, les questions de protection contre les risques avec un "consentement à payer" relativement faible.

Très peu accompagnés, les AE n'identifient pas les Urssaf comme un accompagnant possible surtout sur la dimension sociale. En revanche, les exigences sur les questions juridique et réglementaire sont particulièrement fortes à la hauteur de la crainte d'être pris en défaut.

De ce point de vue, l'offre de service d'un guichet unique et d'un accompagnement dans les débuts de la création ne peut que rencontrer son public ; des AE particulièrement isolés et en demande d'appui renforcé.

L'Appi mobile des auto-entrepreneurs est disponible sur les Stores | Découvrez-la dès maintenant. [En savoir plus](#)

BIENVENUE SUR LE SERVICE AUTOENTREPRENEUR

Urssaf
Au service de notre protection sociale

Créer votre compte | Se connecter

S'informez sur le statut | **Créer mon auto-entreprise** | Gérer mon auto-entreprise | Une question ?

Rechercher

Accueil > Créer mon auto-entreprise

Créer

Depuis le 1^{er} janvier 2023, effectuez toutes vos formalités sur formalites.entreprises.gouv.fr.

Après 4 à 10 semaines, lorsque vous aurez reçu votre notification d'affiliation, vous aurez accès à l'ensemble des services en ligne de l'Urssaf dédiés aux auto-entrepreneurs.

Les étapes de la création d'une auto-entreprise

Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5
<p>Je déclare mon activité au Guichet unique</p> <ul style="list-style-type: none"> activité informations personnelles votet social et fiscal 	<p>J'effectue mes démarches Urssaf</p> <ul style="list-style-type: none"> création de mon espace Urssaf demande d'Acre (optionnelle) 	<p>Ma déclaration est envoyée</p> <p>Traitement de mon dossier par les autorités compétentes</p>	<p>J'obtiens mes documents</p> <ul style="list-style-type: none"> Siret 15 jours en moyenne notification d'affiliation 4 à 10 semaines 	<p>Je débute mon activité</p> <ul style="list-style-type: none"> possibilité de facturer (Siret requis) accès à plus de services en ligne déclaration de

L'Urssaf vous propose un accompagnement personnalisé durant les premiers mois de votre activité avec l'offre de service "Mes Premiers Mois avec l'Urssaf".

Rendez-vous sur « [Mes premiers mois avec l'Urssaf](#) » pour :

- Retrouver toutes les informations utiles suite à la création de votre entreprise
- Vous inscrire à la newsletter mensuelle des créateurs afin de vous accompagner durant les 9 premiers mois de la création de votre entreprise

Accédez à la vidéo de présentation : [Mes premiers mois avec l'Urssaf](#)

Déclarer mon activité au Guichet unique et créer mon espace en ligne
autoentrepreneur.urssaf.fr

Des besoins d'accompagnement à l'entrepreneuriat

L'importance de l'humain, d'un guichet unique, d'une documentation ou d'outils d'inspiration « FALC »

- ❑ Des capitaux sociaux, économiques et culturels très différenciés
- ❑ Des besoins qui dépassent le seul accompagnement administratif de la création du statut d'AE
- ❑ Le besoin d'un conseil personnalisé, d'un échange « matériel », « physique » avec un professionnel sur les arbitrages de statut à la création de l'activité
- ❑ Le besoin d'un accompagnement au projet d'entrepreneuriat ; un conseil en développement stratégique... à la limite du périmètre URSSAF
- ❑ Des préalables (réflexion en amont du projet, orientation et accompagnement) qui conditionnent la viabilité du projet et les chances de transformation ou de bascule vers d'autres statuts
- ❑ Pour l'ensemble du corpus, une distance, voire un impensé des dimensions sociales, des protections existantes à réduire pour assurer la viabilité économique et humaine de ces projets d'entrepreneuriat.



L'Urssaf vous propose un accompagnement personnalisé et gratuit durant les neuf premiers mois de votre activité avec l'offre de service "Mes Premiers Mois avec l'Urssaf".

Rendez-vous sur « [Mes premiers mois avec l'Urssaf](#) » pour :

- Retrouver toutes les informations utiles suite à la création de votre entreprise
- Vous inscrire à la newsletter mensuelle des créateurs afin de vous accompagner durant les 9 premiers mois de la création de votre entreprise

Accédez à la vidéo de présentation : [Mes premiers mois avec l'Urssaf](#)

 Urssaf

Au service de notre protection sociale

La sortie du dispositif

- **Bascule volontaire dans le régime réel d'imposition**

- **Dépassement des seuils de chiffre d'affaires pendant deux années consécutives**

L'auto-entrepreneur sera informé de ce changement par lettre recommandée avec accusé de réception. Il disposera d'un délai d'un mois pour le contester.

- **Chiffre d'affaires à zéro pendant 24 mois** civils consécutifs ou 8 trimestres civils. L'auto-entrepreneur sera prévenu par courrier, le mois ou le trimestre précédant la radiation automatique de son compte auto-entrepreneur.

- **Cessation d'activité :**

Etablir une déclaration de cessation d'activité auprès du guichet unique : <https://formalites.entreprises.gouv.fr/>



11

Synthèse



Principaux enseignements

- ❑ Plus d'un auto-entrepreneurs sur deux (55%) étaient salariés avant de se lancer dans l'entrepreneuriat, un quart (23%) étaient demandeurs d'emploi, et un sur cinq inactifs.
- ❑ Dans un cas sur deux (51%), les auto-entrepreneurs se sont lancés dans cette activité par choix, pour améliorer l'équilibre de vie personnelle/professionnelle, par envie d'entreprendre, de se mettre à leur compte, de prendre en main leur destin, de créer quelque chose qui leur appartienne, ou encore par refus de la hiérarchie. 30% ont saisi une opportunité.
- ❑ Un sur cinq (19%) se sont lancés dans la création d'entreprise par nécessité économique, pour arrondir les fins de mois, gagner plus d'argent que dans l'activité précédente, ou encore parce qu'ils ne bénéficiaient plus des indemnités chômage.
- ❑ Du fait du montant de leur chiffre d'affaires, la majorité des micro-entrepreneurs interrogés sont exemptés de facturer la TVA., 89% d'entre eux ont déclaré un chiffre d'affaires inférieur à 34 400 €.* Et pour un tiers d'entre eux, le chiffre d'affaires n'excède pas 10 000 €.
- ❑ Pour 44% d'entre eux, l'entrepreneuriat constitue l'unique activité professionnelle. 17% cumulent avec une autre activité en parallèle, mais l'activité entrepreneuriale constitue l'activité principale. Enfin, dans 39% des cas l'activité entrepreneuriale est secondaire et représente moins de la moitié des revenus.
- ❑ Plus d'un auto-entrepreneurs sur quatre (28%) exerce une activité salariée en parallèle de son activité entrepreneuriale. Dans plus de la moitié des cas (54%,) ce cumul vise à assurer un complément de revenus, 20% sont d'ailleurs en CDD, et 35% à temps partiel.

(*soit le seuil le plus bas, défini pour l'année 2022 : 34 400€ pour les prestations de services et de 85 800€ pour la vente de marchandises).

Principaux enseignements

- ❑ La majorité bénéficient d'une expérience dans le secteur d'activité entrepris, que ce soit dans le cadre de leur formation ou d'une expérience antérieure, 9% se sont toutefois engagés dans ce secteur d'activité sans le connaître (ni expérience, ni formation).
- ❑ Les auto-entrepreneurs sont par ailleurs **peu formés à la création d'entreprise**, seuls 28% ont bénéficié d'une telle formation. La formation à la création / gestion d'entreprise est citée en tête des accompagnements utiles à la création d'activité (36%). Seule une minorité (23%) a réalisé une étude de marché, une étape pourtant importante pour garantir la viabilité de l'entreprise. 20% de ceux qui ont cessé leur activité entrepreneuriale le justifient par le fait qu'elle n'était pas viable.
- ❑ Les auto-entrepreneurs se montrent également relativement isolés dans cette démarche de création. 36% n'ont bénéficié d'aucun accompagnement professionnel et plus de la moitié (58%) n'ont bénéficié d'aucune aide financière.
- ❑ Le choix du statut d'auto-entrepreneur est **principalement motivé par la simplicité des démarches** (56%) (facilité de création, règles de gestion assouplies...). Une proportion similaire (55%) a choisi ce statut **pour tester le projet ou sa capacité d'entreprendre, et limiter les risques financiers, identifiés comme les premiers risques associés au statut d'auto-entrepreneur** (50% déplorent l'instabilité des revenus).
- ❑ La moitié des auto-entrepreneurs (48%) préfèreraient par ailleurs que les cotisations soient payées sur la base du bénéfice et non du chiffre d'affaires. (A noter qu'entre les deux premiers semestres 2022/2023, un auto-entrepreneur sur cinq accuse une forte baisse de son chiffre d'affaires).

Principaux enseignements

- ❑ L'insuffisance de la couverture sociale constitue un élément saillant des enseignements de l'étude, 42% considèrent ne pas être suffisamment couverts. Les professions libérales (55%), les femmes (47%), les personnes avec enfants à charge (45%) et les 35-45 ans, y sont d'autant plus sensibles. Les préoccupations portent principalement sur la perte d'activité (89%), la retraite (87%), le risque d'invalidité, d'accident ou maladie professionnelle (82%)...
- ❑ **Un auto-entrepreneur sur quatre (26%) n'a pas de complémentaire santé** (les moins de 25 ans sont surreprésentés avec 38%). Cette absence de couverture est notamment justifiée par le coût (considéré trop élevé).
- ❑ 30% des auto-entrepreneurs interrogés ne sont d'ailleurs pas prêts à payer des cotisations minimales pour garantir un niveau minimal de droits (pour leur retraite ou les versements d'indemnités journalières) en cas de chiffre d'affaires faible ou nul.
- ❑ Les auto-entrepreneurs qui ont **cessé leur activité entrepreneuriale pour reprendre une activité salariée** justifient notamment leur décision par le souhait de **retrouver une situation professionnelle plus stable** (45%), et **une meilleure protection sociale** (20%).
- ❑ Alors que 36% envisagent faire évoluer leur entreprise, notamment pour protéger leur patrimoine personnel (29% d'entre eux), pour la moitié, l'enjeu aujourd'hui est d'élargir la clientèle en vue de développer l'activité.